

## **M E M O I R E de M1**

pour l'obtention du

**Master Alimentation Durable et REsilience Territoriale  
Mention : Gestion des territoires et développement local**

**Année 2022-2023**

### **LA DIVERSITÉ DES FORMES DE JARDINS COLLECTIFS URBAINS EN FRANCE AU XXIE SIECLE**



*©Théa de Pourtalès*

*DE POURTALÈS Théa*

Stage réalisé à la Chaire Agricultures Urbaines  
Sous la direction de Giulia Giacché, coordinatrice du bureau d'expertise en Agricultures Urbaines,  
Exp'AU  
Sous la direction pédagogique de Mme Mayté Banzo

## Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord ma tutrice de stage, Giulia Giacché, pour m'avoir accompagné tout au long de mon stage. Pour ses nombreux conseils, sa patience et son écoute qui m'ont été d'une aide précieuse.

Je remercie également l'ensemble des membres du comité de pilotage de mon stage pour m'avoir aiguillé dans ma recherche, apporté leur expertise et leurs conseils.

Je remercie Fanny Provent, la coordinatrice de la Chaire Agricultures Urbaines, pour son aide, sa disponibilité et sa gentillesse pendant ce stage.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des associations et acteurs des jardins qui m'ont reçue. Je les remercie pour leur temps, leur accueil et pour m'avoir permis de mener à bien cette étude.

J'adresse mes remerciements à ma tutrice pédagogique, Mayté Banzo, pour ses conseils et ses remarques.

Enfin, je remercie l'ensemble de mes enseignants pour la richesse de leurs enseignements et en particulier, Raphaël Schirmer, directeur du master ADRET, pour son investissement tout au long du master.

*Cette mission a été financée dans le cadre des activités de la Chaire partenariale Agricultures Urbaines, services écosystémiques et alimentation des villes de la Fondation AgroParisTech.*

# Sommaire

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 – LE RENOUVEAU DES FORMES DE JARDINS COLLECTIFS ENTRE DIVERSIFICATION ET HYBRIDATION</b> ..	<b>5</b>
1.    HISTORIQUE DES JARDINS COLLECTIFS URBAINS DEPUIS LE XIXE SIECLE, CONTINUTE ET RENOUVEAU .....	5
2.    LES JARDINS COLLECTIFS URBAINS AUJOURD’HUI : DES FORMES EN CONSTANTE EVOLUTION .....	8
3.    L’ENTREE DE NOUVEAUX ACTEURS PORTEURS D’ENJEUX NOUVEAUX .....	11
<b>PARTIE 2 : MATERIEL ET METHODES</b> .....	<b>15</b>
1.    MISE EN CONTEXTE DU STAGE : LA CHAIRE AGRICULTURES URBAINES, CHAIRE PARTENARIALE AGROPARISTECH .....	15
2.    METHODOLOGIE .....	16
<b>PARTIE 3 : RESULTATS</b> .....	<b>19</b>
1.    LES JARDINS FAMILIAUX, DES FORMES ANCIENNES CONFRONTEES A L’ADAPTATION A UN PUBLIC AUX NOUVELLES ATTENTES ET A DE NOUVELLES PRATIQUES.....	21
2.    LES JARDINS PARTAGES, TERREAU DE DIVERSIFICATION ET D’HYBRIDATION DES FORMES .....	25
3.    LA MONTEE EN COMPETENCES DES JARDINIERS, UN NOUVEL ENJEU POUR LES JARDINS COLLECTIFS URBAINS .....	38
<b>PARTIE 4 : DISCUSSION</b> .....	<b>44</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>46</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>48</b>
<b>TABLE DES FIGURES</b> .....	<b>50</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>51</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>66</b>

## Introduction

L'agriculture urbaine (AU) a connu un essor important au cours des dernières décennies, devenant un élément clé de la durabilité urbaine et de la résilience territoriale. Les jardins collectifs urbains se sont imposés comme des espaces d'expérimentation où la cohabitation entre les citoyens, la nature et l'agriculture prend une forme singulière. La récente crise du Covid-19 a mis en avant le rôle que pouvaient jouer ces jardins sur la santé physique et mentale des citoyens. Ils ont en effet pu jouer un rôle important pour des personnes précaires vivant dans des zones fortement urbanisées dépourvues d'espaces verts (Darly et al., 2022). La crise sanitaire a marqué un intérêt nouveau pour les jardins collectifs urbains avec notamment le lancement du Plan France Relance et son volet Jardins partagés et agriculture urbaine lancé en 2021 par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Entre crises sanitaires et environnementales, les jardins collectifs urbains sont particulièrement appréciés pour les multiples fonctions qu'ils rendent (nourricière, sociale, éducative, bien-être...). Hérités des jardins ouvriers du XIXe siècle et des *community gardens* du XXe siècle aux Etats-Unis, les jardins collectifs urbains n'ont cessé d'évoluer.

Les jardins collectifs sont définis par l'article L.561-1 du code rural comme faisant « *référence aux jardins familiaux, aux jardins d'insertion et aux jardins partagés. (...) les jardins collectifs contribuent à la sauvegarde de la biodiversité des plantes cultivées, fruits, légumes, fleurs, en favorisant leur connaissance, leur culture, leur échange non lucratif entre jardiniers.* ». Trois grands types de jardins collectifs sont retenus par le code rural et confirmés par la proposition de loi relative aux jardins collectifs de 2003<sup>1</sup> : les jardins familiaux, qui sont des jardins comprenant plusieurs parcelles individuelles attribuées à un jardinier ou une famille de jardinier ; les jardins partagés, qui se fondent sur le principe du jardinage collectif avec une ou plusieurs parcelles cultivées collectivement ; les jardins d'insertion, par l'économie ou sociale, qui se développent sur des parcelles cultivées collectivement dans le but de produire à destination de la vente ou non. Cette typologie de jardins collectifs est pourtant loin de refléter la diversité qui existe au sein même de chaque type et l'évolution des formes prises par les jardins collectifs. Par forme, on entend l'organisation de l'espace au sein du jardin, l'aménagement des parcelles et les pratiques qui s'y déroulent.

Aujourd'hui, alors que nous faisons face à des défis urbains sans précédent, tels que la densification croissante des villes et l'impératif de durabilité, les jardins collectifs urbains suscitent un regain d'intérêt. Ils se métamorphosent, prennent de nouvelles formes, s'hybrident, et s'étendent dans des territoires parfois insoupçonnés. Ils deviennent des espaces de rencontres, d'apprentissage et de résilience pour les citoyens. Les frontières entre

---

<sup>1</sup> Proposition de loi relative aux jardins collectifs adoptée en première lecture par le Sénat le 14 octobre 2003 mais bloquée à l'Assemblée nationale.

les formes de jardins collectifs traditionnels (jardins familiaux et jardins partagés) s'estompent. Des projets comprenant des parcelles individuelles empruntant aux jardins familiaux et des parcelles collectives à l'image des jardins partagés émergent, répondant à des fonctions multiples (sociale, nourricière, environnementale, éducative...). Les acteurs impliqués changent, de nouveaux acteurs entrent en jeu dans la mise en place et la gestion des jardins (entreprises, écoles, aménageurs...) et les pratiques évoluent.

Face à cette dynamique émergente, ce mémoire s'interroge sur la manière dont cette évolution des acteurs et des pratiques influe sur la diversité des formes des jardins collectifs urbains. **Comment l'évolution des acteurs et des pratiques influence-t-elle la diversité des formes des jardins collectifs urbains en France au XXIe siècle ?**

Nous nous pencherons sur deux régions françaises, l'Île-de-France et la Bretagne, caractérisées par leur richesse en jardins collectifs, afin de comprendre comment ces espaces de cohabitation entre citoyens, nature et agriculture se transforment pour répondre aux défis sociétaux actuels. En examinant les dynamiques à l'œuvre dans ces deux régions, nous chercherons à dévoiler les mécanismes qui façonnent ces espaces, les faisant évoluer vers de nouvelles formes, hybrides et diversifiées. Ainsi, ce mémoire explore comment l'évolution des acteurs et des pratiques influence la variété des formes que prennent les jardins collectifs urbains, tout en tenant compte des spécificités régionales de nos territoires d'étude qui peuvent jouer un rôle clé dans cette transformation.

Dans un premier temps, j'interroge le renouveau des formes de jardins collectifs urbains en retraçant leur histoire depuis le XIXe siècle tout en soulignant leur continuité et leur renouveau jusqu'au XXIe siècle. La deuxième partie mettra en contexte le stage au sein de la Chaire d'Agricultures Urbaines. Je détaillerai la méthodologie que j'ai choisie pour mener à bien la recherche. La troisième partie sera dédiée aux résultats : dans un premier temps, nous examinerons les jardins familiaux, des formes anciennes confrontées à l'adaptation aux nouvelles attentes et pratiques de leur public. Ensuite, nous nous concentrerons sur les jardins partagés, un terreau de diversification et d'hybridation des formes. Enfin, nous nous intéresserons à la montée en compétences des jardiniers, un nouvel enjeu émergent pour les jardins collectifs urbains. Une dernière partie sera consacrée à la discussion des résultats.

## Partie 1 – Le renouveau des formes de jardins collectifs entre diversification et hybridation

Les jardins collectifs urbains ont un passé riche, et il est essentiel de retracer leur évolution. Historiquement, ces jardins étaient conçus pour nourrir les ouvriers tout en les orientant vers des modes de vie plus sains. Au fil du temps, ces jardins ont évolué en phase avec les réalités socio-économiques et la montée de la prise de conscience écologique. De nouvelles configurations ont émergé pour faire face à des enjeux inédits et pour rendre ces espaces davantage à la portée de tous.

### 1. Historique des jardins collectifs urbains depuis le XIXe siècle, continuité et renouveau

#### 1.1. Les jardins familiaux : héritiers des jardins ouvriers

Les *jardins ouvriers* apparaissent au XIXe siècle en France dans un contexte européen de développement de formes de jardins collectifs (Cabedoce et Pierson, 1996). Des lopins de terres sont mis à disposition des ouvriers d'abord par les patrons puis impulsés par des confédérations religieuses. Ils avaient une visée alimentaire et sociale permettant d'une part d'assurer un complément alimentaire aux ouvriers, d'autre part de consolider un cadre de vie autour de la famille pour les détourner de l'alcoolisme. C'est notamment l'Abbé Lemire qui fonde en 1896 La Ligue française du Coin de terre et du Foyer qui impulse le développement des jardins ouvriers en France (Cabedoce et Pierson, 1996). La Ligue propose des parcelles de terres aux familles ouvrières, soutenue par le ministère de l'Agriculture. La Première Guerre mondiale amorce l'essor fulgurant des jardins ouvriers en France passant de 1000 à 15 000 ha entre 1916 et 1918 (De Biasi L. et al., 2018). Après une période de recul dans l'après-guerre, liée notamment à l'étalement urbain et à une meilleure situation économique, les jardins ouvriers sont renommés *jardins familiaux*, par le biais de la loi du 26 juillet 1952, signe de leur transformation. Ce sont surtout les profils de jardiniers qui ont évolué, ne correspondant plus au profil des classes ouvrières. De même, les jardins bénéficient d'une reconnaissance juridique, ils sont alors gérés par des associations loi 1901 et La Ligue française du coin de terre et du foyer devient la Fédération Nationale des Jardins Familiaux. Le jardin familial est alors davantage synonyme de loisir et apparenté à un jardin privatif (Bally, 2019). En 1976 avec la loi Royer, le droit de préemption pour acquérir et aménager les jardins familiaux est octroyé aux Sociétés d'aménagement du foncier et d'établissement rural et aux collectivités, notamment pour essayer de pallier au déclin des jardins familiaux. Un décret d'application<sup>2</sup> fait suite à cette loi encadrant l'aménagement des jardins par rapport aux documents d'urbanisme et mettant en avant l'intégration paysagère de ces jardins (Rougier, 2020). Les associations de jardins ouvrent des bureaux d'étude pour la conception de jardins, proposant ainsi des prestations de services pour associations, collectivités ou encore bailleurs souhaitant mettre en place un

---

<sup>2</sup> Art. D564-1 du Code Rural, consulté sur Légifrance le 10/05/2023

jardin. Un nouveau mode de gouvernance apparaît alors avec des salariés gestionnaires des jardins, employés par les collectivités ou les associations nationales des jardins pour entretenir les jardins. Les collectivités peuvent désormais aménager les jardins et les concevoir. Des associations de jardins comme Jardinot proposent alors leurs services aux collectivités pour l'accompagnement dans la création des jardins et de leur entretien.

Ainsi, les jardins familiaux sont les héritiers directs des jardins ouvriers, renouvelant principalement le public et les fonctions attribuées au jardin. Celui-ci n'est plus considéré comme un rempart contre des écarts à la morale et à une vie décente mais bien plus comme un loisir propice au développement de lien social.

### 1.2. La naissance des jardins partagés, forme inédite

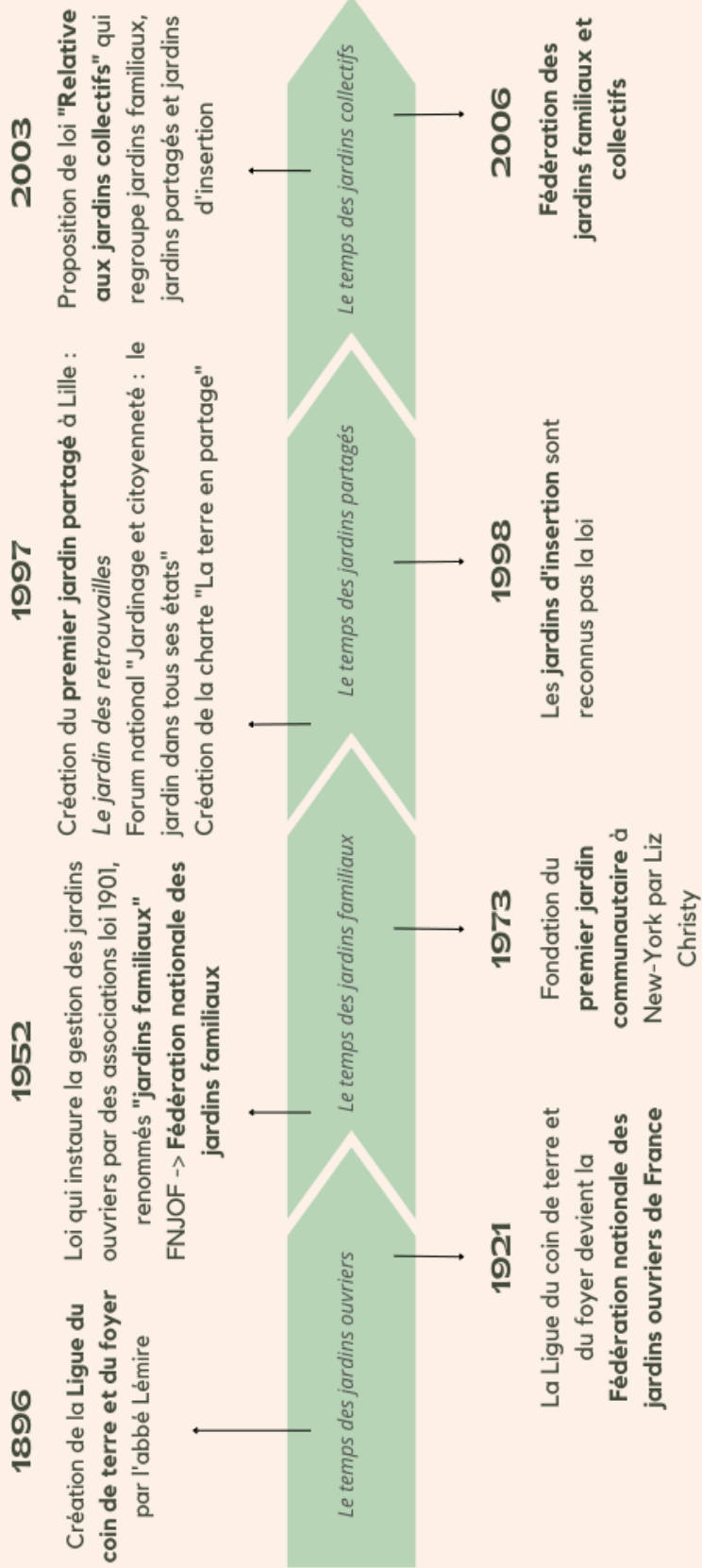
Dans les années 1970, apparaissent aux Etats-Unis les *community gardens* issus d'un mouvement de réappropriation des espaces verts de la ville par des habitants. Nés à partir du mouvement *green guerrilla* initié par l'artiste Liz Christy, qui consistait à planter des plantes potagères dans les interstices de la ville dans une lutte contre les conditions de vie de plus en plus détériorées des habitants de quartiers populaires. Les *community gardens* se fondent sur un projet collectif de jardinage où la dimension sociale prime. Cette forme de jardinage arrive en France dans les années 1980 avec le terme de *jardin partagé* qui émerge en 1997 avec la création du réseau *le Jardin dans tous ses états* à Lille. Ce réseau est créé lors du Forum Jardinage et citoyenneté qui réunit des amateurs de jardinages et des animateurs sociaux (Demailly, 2014). La grande nouveauté de cette forme de jardinage est qu'elle est menée par des habitants animés par la volonté de gérer par eux-mêmes les espaces urbains (Demailly, 2014). La forme des jardins partagés est héritée aussi bien des jardins familiaux que des jardins communautaires (Petit et Ramonja, 2004), ce qui en fait leur particularité donnant lieu à une diversité de variantes (Asaad L., 2016). La création du réseau *le Jardin dans tous ses états* s'accompagne de la création d'une charte « La terre en partage »<sup>3</sup> qui donne un cadre directeur au développement des jardins partagés. Des valeurs communes à l'ensemble des acteurs impliqués dans les projets de jardins partagés y sont apposées avec une dimension sociale fortement mise en avant. Les jardins partagés, à la différence des jardins familiaux, prônent une gestion collective du jardin et mettent l'accent sur la dimension environnementale de la pratique du jardinage (Baudalet, 2018). Certaines collectivités, notamment les villes de Nantes, Lille et Lyon, se saisissent des jardins partagés, impulsant une nouvelle ère de promotion des jardins collectifs urbains.

---

<sup>3</sup> Charte du Jardin dans tous ses Etats : La Terre en partage, en ligne, consulté sur le site : <http://jardins-partages.org/IMG/pdf/JTSE-leger.pdf>.

Figure 1. Chronologie de l'évolution des jardins collectifs urbains  
Réalisation Théa de Pourtalès

# DES JARDINS OUVRIERS AUX JARDINS COLLECTIFS : UN BREF HISTORIQUE





De la création des jardins ouvriers pour répondre aux besoins des ouvriers au développement des jardins partagés en réponse aux défis socio-économiques et environnementaux de la fin du XXe siècle, les jardins collectifs urbains ont évolués et se sont diversifiés. Cependant, l'histoire ne s'arrête pas ici. Au XXIe siècle, de nouveaux défis urbains se dressent, et les jardins collectifs se réinventent pour y répondre.

## 2. Les jardins collectifs urbains aujourd'hui : des formes en constante évolution

### 2.1. Jardins collectifs et agriculture(s) urbaine(s)

Pour appréhender la diversité des jardins collectifs urbains et la complexité qui les entoure, il est important de revenir sur la notion de jardin et de son rapport à l'agriculture. Le jardin potager collectif a été opposé, et l'est encore dans les termes officiels, à l'agriculture et au maraîchage notamment avec l'apparition des jardins ouvriers au XIXe siècle qui pouvaient être perçus comme une forme de concurrence par les maraîchers de l'époque (Quenardel, 2015). À l'origine, le jardin potager collectif, à la différence de l'agriculture ou du maraîchage, ne destinait pas sa production à la vente et le jardinier amateur se distinguait de l'agriculteur professionnel. C'est la destination de la production et le statut de l'agriculteur qui distinguaient les deux activités. Pourtant, les formes actuelles que prend l'agriculture au travers des agricultures urbaines mettent à défaut cette distinction. Les formes non productives et la multifonctionnalité qu'incarnent les agricultures urbaines amènent à repenser ce clivage entre agriculture et jardin potager collectif, et plus généralement la notion d'agriculture. Aujourd'hui, le code rural définit les activités agricoles comme « *toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.* ». La distinction entre agriculture et jardin potager tend ainsi à se complexifier, certaines formes de jardinage collectif interdisant toujours la vente de leur production (jardins familiaux), quand d'autres font reposer leur activité sur la commercialisation de leur production (jardin d'insertion par l'économie). Les jardins collectifs sont pourtant encore rarement intégrés à la zone A des PLU et bien plus dans la zone N (Quenardel, 2015). Des formes de jardins collectifs, comme les jardins d'insertion par l'activité économique, vendent pourtant leur production ou une partie de celle-ci, se rapprochant dès lors du maraîchage et de l'agriculture. D'autre part, le jardin potager collectif n'est pas non plus entièrement considéré comme une « zone naturelle », traditionnellement selon l'opposition nature/culture où le jardin est vu comme un espace cultivé donc artificiel par opposition à un espace naturel, sauvage dépourvu d'action humaine. L'institut Paris Région classe les jardins au titre « *d'espaces ouverts artificialisés* »<sup>4</sup>. On entre cependant depuis plusieurs années dans un changement de vision pour repenser et dépasser ce clivage entre l'homme et la nature. Le jardin potager collectif tend à être considéré comme un lieu de préservation de la biodiversité,

---

<sup>4</sup> L'environnement en Île-de-France, ed 2022, Institut Paris Région

des paysages, de l'environnement et à ne plus être un espace de contrôle de l'homme sur la nature comme le prône Gilles Clément avec son idée de « jardin en mouvement » (Quenardel, 2015).

Le lien entre agriculture et jardin collectif est complexe renvoyant à la complexité de la définition de l'agriculture urbaine. L'agriculture urbaine admet une diversité de définitions qui ne la cantonne pas à une réalité bien précise. On parle bien plus aisément des agricultures urbaines que de l'agriculture urbaine. Les travaux de chercheurs ont mis en avant l'aspect de liens fonctionnels et de réciprocité que l'agriculture urbaine entretient avec la ville (Fleury et Donadieu, 1997 ; Nahmias et Le Caro, 2012) notamment à travers les flux de ressources qui créent des complémentarités et des concurrences entre les usages agricoles et non agricoles (Moustier, 2004). C. Aubry en a proposé une typologie distinguant les différentes formes et fonctions prises par l'agriculture urbaine dont notamment les agricultures non professionnelles qui englobent les jardins collectifs. La diversité et multiplicité des définitions de l'agriculture urbaine se retrouvent également pour les jardins collectifs (jardins familiaux, jardins partagés, jardins d'insertion, jardins pédagogiques, jardins thérapeutiques, jardins pied d'immeuble, jardins de rue...).

Ainsi, la frontière traditionnelle entre agriculture et jardin potager tend à s'estomper à mesure que les jardins collectifs évoluent et intègrent de nouvelles pratiques. Les jardins potagers collectifs ne sont plus simplement des espaces de loisirs, mais aussi des acteurs à part entière de l'agriculture urbaine, contribuant à la production alimentaire locale pour certains d'entre eux. Cette intégration au sein de l'agriculture urbaine illustre la diversification des formes des jardins collectifs.

## 2.2. Nouvelles formes et mouvance des formes

Le début des années 2000 est marqué par l'émergence de nouvelles formes et le développement fulgurant des jardins collectifs. La proposition de loi de 2003 relative aux jardins collectifs<sup>5</sup> propose une protection juridique des jardins partagés et d'insertion similaire à celle des jardins familiaux révélant ainsi la diversité des formes de jardins collectifs qui se développe alors sur le territoire (Asaad L., 2016). Sont regroupés sous l'appellation « jardins collectifs », les jardins familiaux, les jardins partagés et les jardins d'insertion. Bien que le projet de loi n'ait jamais été adopté, il montre l'importance du développement et de la diversification des formes de jardins collectifs en France. La Fédération Nationale des Jardins familiaux devient ainsi la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs en 2006 témoignant des évolutions des formes de jardins (De Biasi L. et al., 2018). Chaque forme de jardin collectif pourrait être propre à un territoire tant les formes de jardins collectifs varient

---

<sup>5</sup> Proposition de loi relative aux jardins collectifs adoptée en première lecture par le Sénat le 14 octobre 2003 mais bloquée à l'Assemblée nationale.

en fonction des territoires où elles se trouvent (Consalès et al., 2018). Ainsi, la diversification des jardins collectifs urbains s'opère également à l'échelle des territoires.

Outre la diversification importante des jardins collectifs, plusieurs auteurs ont montré l'hybridation de leurs formes qu'ils connaissent aujourd'hui (Bally, 2018 ; Baudalet, 2018 ; Consalès, 2018 ; Vandenbroucke et al., 2017). Des formes de jardins partagés qui se mêlent à des formes de jardins familiaux et inversement. Au point qu'il est difficile d'établir une typologie fixe de la diversité des jardins collectifs urbains tant ces formes sont en mouvance perpétuelle (Vandenbroucke et al., 2017). Le panorama actuel des jardins collectifs (fig.2) est celui d'une « multitude de formes hybrides de potagers urbains dérivées des propositions traditionnelles. » (Consalès et al., 2018). D'une part, les différences entre les formes de jardins collectifs tendent à s'estomper – des jardins partagés intégrant des parcelles individuelles par exemple, se rapprochant ainsi des jardins familiaux. D'autre part, des projets de jardins collectifs hybrides émergent, comportant une diversité de formes, laissant place à une complexification de l'identification des formes de jardins collectifs.

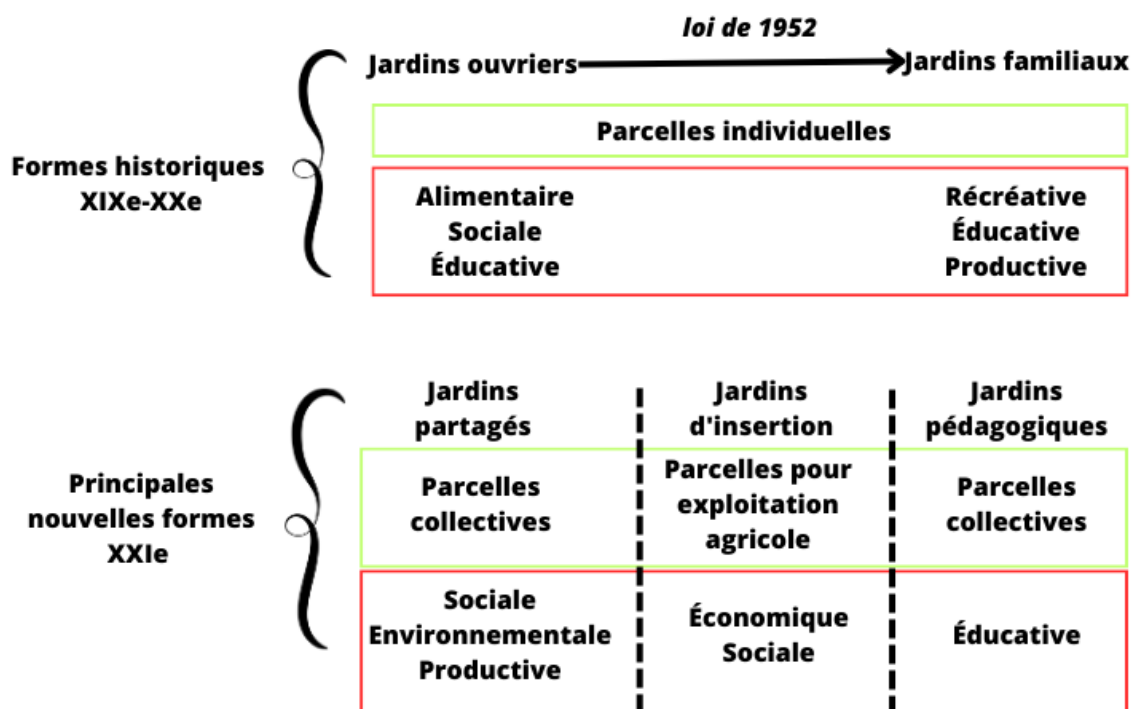


Figure 2. Schéma de l'évolution des formes et des fonctions des jardins collectifs urbains depuis le XIXe siècle

Cette hybridation des formes peut s'expliquer en partie par l'absence de cadre juridique clair des jardins collectifs urbains.

La diversité des formes d'agriculture urbaine et de ses définitions de même que celles des jardins collectifs s'accompagnent d'un flou juridique. Seuls les jardins familiaux possèdent une reconnaissance juridique et un statut officiel depuis la loi de 1952 puis de 1976 qui accorde le droit de préemption aux Sociétés d'aménagement du foncier et d'établissement rural (SAFER) ainsi qu'aux collectivités. Les textes législatifs concernant les autres jardins collectifs sont quant à eux répartis dans cinq codes différents (rural, de l'expropriation, de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, des impôts) ce qui rend d'autant plus difficile la création d'un statut qui leur soit propre (Marmioli, 2018). Une première proposition de loi de 2002 suivie d'une deuxième en 2003 relative aux jardins collectifs présentée au Sénat par Christian Cointat avait pour objectif de clarifier les statuts des jardins collectifs en octroyant notamment le même statut que celui des jardins familiaux aux jardins partagés et d'insertion. Cependant, cette loi n'est jamais passée devant l'Assemblée Nationale. A défaut d'une législation claire sur les jardins collectifs, certaines villes font le choix de les protéger en les inscrivant dans leur PLU à des rubriques toutefois inappropriées : la ville de Lyon a classé certains de ses jardins en espace boisé (Marmioli, 2018). Cette classification des jardins assimilés à des espaces verts pose le problème de leur reconnaissance et de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme. Leurs activités et leurs fonctions ne sont pas prises en compte voire invisibilisées par leur réduction à un statut d'espace vert. « *En l'absence de protection juridique, le jardin, simple réserve foncière, est une quantité négligeable de la fabrication de la ville.* » (Marmioli, 2018). Ainsi, la pérennité des jardins collectifs est mise en péril par cette faible reconnaissance juridique posant aussi la question de l'inscription dans le temps long de la participation citoyenne dans les jardins (Demailly, 2014).

Les mutations et la diversification des jardins collectifs urbains résultent aussi de l'impact et l'influence croissante des acteurs qui ont récemment investi ce paysage dynamique. De nouveaux acteurs, tant institutionnels que citoyens, façonnent aujourd'hui ces jardins collectifs. Ces acteurs porteurs d'enjeux nouveaux modifient profondément la dynamique des jardins collectifs urbains au XXI<sup>e</sup> siècle.

### 3. L'entrée de nouveaux acteurs porteurs d'enjeux nouveaux

#### 3.1. Les acteurs institutionnels de plus en plus impliqués

Si les jardins familiaux ont pu bénéficier d'un soutien de la part de l'État, notamment par le Ministère de l'Agriculture dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et des collectivités à partir de la loi Royer en 1976, leur implication est restée distante ne participant pas directement à leur création. Les autres formes de jardins collectifs n'ont pas bénéficié à leur création d'un soutien politique à l'échelle nationale mais certaines villes pionnières comme Lille, Nantes ou Lyon ont rapidement développé des programmes de soutien aux jardins collectifs. Les acteurs institutionnels se sont impliqués tardivement dans la création et la

gestion des jardins collectifs urbains, principalement menés par les acteurs associatifs. L'intégration des jardins collectifs urbains dans les politiques publiques ne se fait véritablement qu'au milieu des années 2000, en atteste la prise en compte lacunaire voire inexistante des jardins collectifs dans les documents d'urbanisme (Consalès et al., 2018).

Le début des années 2000 puis des années 2010 marque un tournant dans les politiques publiques concernant les jardins collectifs urbains. Les acteurs institutionnels s'emparent des jardins collectifs dans une dimension écologique, de résilience urbaine pour répondre à des enjeux de transition alimentaire, de qualité de l'air, de gestion des déchets et d'adaptation au changement climatique. En témoigne par exemple les programmes *Main Verte* mis en place dans certaines grandes villes comme Paris et Montpellier lancés respectivement en 2003 et en 2004. Toutefois l'investissement des pouvoirs publics dans les projets de jardins collectifs urbains génèrent parfois des tensions avec les habitants jardiniers qui ne sont pas en accord avec les nouvelles formes proposées (d'Andréa et Tozzi, 2014).

D'autre part, l'implication des acteurs institutionnels peut varier fortement selon les territoires. En témoigne la prise en compte très inégale des jardins collectifs urbains dans les documents d'urbanisme en fonction des territoires (Consalès et al., 2018). A titre d'exemple, Nantes présente une forte prise en compte des jardins collectifs dans leurs documents d'urbanisme comme leur PLU quand d'autres ne les mentionnent nulle part (Consalès et al., 2018). Le contexte territorial joue un rôle important dans le développement des jardins collectifs urbains en dehors de la seule intervention des acteurs institutionnels. La différence qui existe en fonction des territoires entre les politiques régionales, départementales et municipales autour des jardins collectifs le montre. L'Île-de-France, région qui compte le plus d'initiatives de projets d'agriculture urbaine<sup>6</sup>, mène une politique volontariste autour de l'agriculture urbaine avec par exemple l'intégration d'un plan d'action sur les jardins collectifs dans son plan régional santé environnement<sup>7</sup> et d'une promotion de l'agriculture urbaine dans son Pacte agricole 2018-2030<sup>8</sup>, quand la Normandie est une des régions avec le moins de projets d'agriculture urbaine répertoriés.

### 3.2. Un outil pour penser la ville durable

L'engouement dans les années 2000 pour les jardins collectifs par les acteurs institutionnels, témoigne de l'intégration de la notion de durabilité dans la façon de penser la ville. La multifonctionnalité des jardins collectifs urbains (Duchemin et Wegmuller, 2010) présente de nombreux avantages pour répondre aux enjeux de la transition environnementale (D'Andréa et Tozzi, 2014). Les jardins au-delà de leur simple fonction d'espace de nature, deviennent un lieu de production alimentaire pour et par les habitants et de création de lien

---

<sup>6</sup> AFAUP, 2022

<sup>7</sup> PRSE 3, ARS, 2017

<sup>8</sup> Le Pacte agricole, un livre blanc pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030, Région Île-de-France, 2018

social (Grandchamp Florentino, 2013). En témoignent les politiques de soutien aux jardins collectifs initiées par plusieurs municipalités comme Paris et Montpellier avec leur programme « Main Verte ». L'émergence des écoquartiers avec l'intégration systématique d'espaces de nature qui prennent souvent la forme de jardins collectifs montrent l'utilisation de ces jardins par les acteurs institutionnels et les aménageurs comme d'un outil pour créer la ville durable. Les jardins collectifs permettent de répondre à une demande de nature et de convivialité de la part de la population et d'une production locale de l'alimentation accrues dans un contexte d'étalement urbain (Grandchamp Florentino, 2013). Le développement de l'agriculture urbaine s'accompagne d'un phénomène d'agrarisation de la ville (Ernwein et Salomon-Cavin, 2014). L'agriculture urbaine peut ainsi être prise comme outil pour répondre aux enjeux socio-économiques, politiques et environnementaux propres à la ville. Toutefois, la légitimité des urbanistes se pose à intégrer des projets d'agriculture urbaines sur lesquels ils n'ont pas de compétences a priori (Bognon et Cormier, 2018).

La volonté des citoyens de disposer davantage d'espaces de nature et de production en ville s'inscrit dans une volonté croissante de participation citoyenne à la fabrique de la ville (Blondiaux, 2017). L'impulsion des jardins collectifs urbains est en partie due à une forte volonté des citoyens à l'origine de nombre de projets ou porteurs d'associations en charge des jardins. C'est un droit à la ville qu'expriment ainsi les citoyens. Le droit d'être les acteurs de l'espace dans lequel ils évoluent. Les premiers jardins partagés sont d'ailleurs nés d'une volonté d'appropriation des espaces délaissés par les citoyens (Demailly, 2014). Selon E. Demailly, leur développement repose essentiellement sur des habitants, associations et élus locaux. L'impulsion donnée aux jardins partagés par les pouvoirs publics est également un moyen de répondre au besoin de démocratie participative des habitants (Baudelet, 2018). L'appropriation des délaissés urbains comme la participation citoyenne dans les jardins sont indissociables d'une démarche environnementale qui repense le modèle de la ville libérale. La transition sociale et environnementale amorcées dans les années 2000 s'expriment ainsi à travers le développement des nouvelles formes des jardins collectifs.

Dans cette première partie, nous avons retracer l'histoire et l'évolution des jardins collectifs urbains, en mettant en évidence leur importance en tant qu'éléments clés de la durabilité urbaine et de la résilience territoriale. De leurs origines modestes dans les jardins ouvriers du XIXe siècle et les community gardens du XXe siècle aux États-Unis, jusqu'à leur transformation actuelle en tant qu'espaces multifonctionnels, les jardins collectifs urbains n'ont eu de cesse de se réinventer. Nous avons constaté comment ces espaces ont évolué en parallèle avec les évolutions socio-économiques et les prises de conscience environnementales, et comment de nouvelles formes ont vu le jour pour répondre à des besoins changeants et rendre ces espaces accessibles à un public plus large. De plus, l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine des jardins collectifs urbains a contribué à diversifier encore davantage ces espaces.

Face à l'entrée de ces nouveaux acteurs, on questionnera dans cette étude le renouvellement des formes des jardins collectifs et de leurs enjeux. La crise du covid 19 a été l'occasion de questionner la place et le rôle des jardins collectifs mais son impact sur la diversité des formes et leur évolution a été peu étudié. L'implication de nouveaux acteurs entraîne-t-elle un renouvellement des formes de jardins collectifs ? Dans quelle mesure l'évolutions des acteurs et des pratiques influence-t-elle la diversité des formes de jardins collectifs urbains en France au XXIe siècle ? Enfin, y a-t-il un renouveau des formes des jardins collectifs urbains aujourd'hui, et à quels enjeux se confronte-t-il ?

L'objectif de cette étude est d'apporter des éclaircissements sur les processus de diversification des jardins collectifs depuis le début du siècle.

La diversité des formes des jardins collectifs urbains, telle que mise en lumière dans cette première partie, appelle à une analyse plus approfondie. Dans la partie suivante de ce mémoire, nous aborderons la méthodologie que nous avons employée pour explorer cette diversité dans les contextes spécifiques de Paris et de Rennes.

## Partie 2 : Matériel et méthodes

1. Mise en contexte du stage : la Chaire Agricultures Urbaines, chaire partenariale AgroParisTech

J'ai effectué mon stage au sein de la Chaire Agricultures Urbaines (ci-dessous Chaire) portée par la Fondation AgroParisTech. C'est une chaire partenariale qui collabore avec AgroParisTech, institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, ainsi qu'avec l'INRAE, l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Créée en 2018, la Chaire accompagne le développement de l'agriculture urbaine au service de la résilience des villes. Elle rassemble des partenaires variés<sup>9</sup>, issus des milieux économiques et institutionnels, pour collaborer à la production de savoirs sur les agricultures urbaines. Cette démarche vise à renforcer la coopération entre le monde académique et le secteur professionnel sur une période de cinq ans, mobilisant des ressources significatives pour soutenir l'enseignement, la recherche et la formation.

Mon stage s'inscrit à la suite de la journée nationale pour les jardins collectifs organisée par l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP) en collaboration avec la Chaire, Si t'es jardin et Graine de Jardins le 16 novembre 2022 à Paris. Cette journée a été l'occasion de réunir divers acteurs des jardins collectifs en France : associations nationales des jardins collectifs, animateurs de jardins, enseignants et membre de la Chaire. Lors de cette journée, les acteurs des jardins collectifs se sont notamment interrogés sur les nouvelles formes et fonctions prises par les jardins collectifs et les services rendus aux adhérents. Dans ce contexte, la Chaire a financé mon stage dans le but de caractériser la diversité des formes des jardins collectifs en France avec un focus sur l'Île-de-France.

L'objectif de mon stage est donc de comprendre les caractéristiques des espaces cultivés des jardins collectifs, la façon dont ils s'inscrivent sur les territoires et à l'initiative de quels acteurs, avec quel soutien, de repérer les structures en charge de la gestion et l'animation des jardins et d'établir à quelles fonctions répondent les jardins. L'ensemble de ces questions devaient notamment mener à la construction d'une nouvelle typologie des jardins collectifs urbains en France.

---

<sup>9</sup> La Fondation d'entreprise Carrefour, la Métropole du Grand Paris, la ville de Paris, Groupama et le Gret.



## 2. Méthodologie

Pour mener l'étude sur la diversité des formes de jardins collectifs urbains et leur évolution au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, nous avons choisi d'analyser la trajectoire de différents projets de jardins collectifs et leur gouvernance.

Un comité de pilotage de mon stage a été mis en place par la coordinatrice de la Chaire Agricultures Urbaines et ma tutrice dans le but de m'accompagner le long des différentes étapes de mon étude. Ce comité de pilotage était composé de la directrice de l'AFAUP, remplacée par le directeur par intérim à partir de mai 2023, la directrice de Passe-Jardin, la cheffe de projet Si t'es jardin et vice-présidente de l'AFAUP, le président du Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux ainsi que de mes encadrantes au sein de la Chaire. Réuni tous les deux mois, ce comité de pilotage m'a permis d'orienter mes recherches et de me mettre en relation avec des acteurs des jardins collectifs pour mes enquêtes.

Pour l'analyse des projets de jardins, nous avons sélectionné avec les membres du comité de pilotage de mon stage, deux régions, l'Île-de-France et la Bretagne, avancées sur la question de l'agriculture urbaine et des jardins et aux densités de population distinctes pour pouvoir comparer les dynamiques des jardins. Ces deux régions comptabilisent un nombre important de jardins collectifs : 1303 en Île-de-France en 2020 selon l'Institut Paris Région, 499 jardins partagés en Bretagne selon l'association Vert le Jardin. Le choix de ces régions a aussi été motivé par la présence d'acteurs historiques des jardins collectifs (les antennes régionales du réseau Jardin dans tous ses États, Vert le Jardin en Bretagne et Graine de jardin en Île-de-France, ainsi que le siège de la FNJFC et de Jardinot à Paris). De plus, des travaux scientifiques ont été réalisés sur ces deux territoires permettant d'alimenter en conséquence la présente recherche.

Nous avons ensuite sélectionné trois communes dans chacune de ces régions, en fonction du critère de densité défini par l'INSEE<sup>10</sup> pour comparer les projets de jardins dans des communes de densité différente (de 1 à 4 c'est-à-dire ici de 27 183,1 km<sup>2</sup> pour la commune la plus dense à 4515 km<sup>2</sup>). En Ile-de-France, le choix s'est porté sur le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en raison de la multitude de projets de jardins présents et sa forte densité de population, Montreuil et Aulnay-sous-Bois. En Bretagne, le choix s'est porté sur la métropole de Rennes, la plus dynamique en termes de jardins collectifs dans la région, comprenant la ville de Rennes, Saint-Jacques de la lande et la commune de Bourgbarré. Trois projets de jardins collectifs (familiaux ou partagés voire pédagogiques) ont été choisis dans chacune des communes. L'objectif était de montrer leurs évolutions et les dynamiques en cours au sein de formes et des territoires choisis.

---

<sup>10</sup> Grille communale de densité 2020, Insee, Code officiel géographique

Tableau 1. Récapitulatif des communes et projets choisis

Communes	Projets		
Paris, 19 <sup>e</sup> arrondissement	A-Jardin partagé et d'insertion	B-Jardin pédagogique	C-Jardin partagé
Montreuil	D-Jardin familial	E-Jardin partagé	F-Jardin partagé
Aulnay-sous-bois	G-Jardin familial		H-Jardin partagé
Rennes	I-Jardins familiaux	J-Jardin partagé	K-Jardin de rue
Saint-Jacques de la lande	L-Jardins familiaux	M-Jardin partagé	N-Jardin d'entreprise
Bourgbarré	O-Jardin partagé		

Pour étudier ces jardins, nous avons choisi de mener des visites des jardins et des entretiens semi-directifs auprès des gestionnaires des jardins. Les entretiens avaient pour objectif de déterminer les pratiques et usages du jardin, sa gouvernance ainsi que leur évolution.

En parallèle de ces entretiens, j'ai mené des enquêtes auprès des acteurs nationaux et régionaux des jardins collectifs pour appréhender à l'échelle nationale et locales les dynamiques d'évolution des formes et des acteurs des jardins collectifs. Les acteurs choisis sont les associations nationales des jardins collectifs (Jardinot, la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, le réseau Jardin dans tous ses États et ses antennes régionales en Île-de-France et en Bretagne, le réseau de Cocagne) et des associations plus récentes : le Mouvement des Régies qui intègre le projet Si t'es jardin et l'Association Française pour l'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP).

Les guides d'entretien ont été élaborés en concertation avec le comité de pilotage de mon stage. L'hypothèse de recherche était que l'émergence de nouveaux acteurs porteurs d'enjeux nouveaux fait évoluer à la fois les anciennes formes de jardins collectifs et amènent la définition de nouvelles formes. À partir de cette hypothèse, nous avons élaboré trois guides d'entretien, un pour chaque type d'acteur rencontré (acteurs nationaux et régionaux, acteurs municipaux et acteurs de projets). Les guides ont été structurés en trois parties : une présentation de la structure qui retrace sa mise en place, les acteurs impliqués puis une partie sur la gouvernance de la structure / du projet, et enfin une partie sur l'évolution des acteurs impliqués et des enjeux (cf Annexes 1, 2 et 3).

Quand cela a été possible les entretiens ont été couplés avec des visites des jardins qui ont permis d'observer l'organisation des jardins. L'observation ainsi que la prise de photos ont permis d'enrichir les matériels issus de l'enquête des terrains.

Pour l'analyse des données issues de mes entretiens, il y a eu d'abord une analyse thématique des entretiens, ensuite l'analyse des carnets des visites contenant les observations ont permis de produire à la fois des fiches descriptives de chaque projet (cf annexe 4) mais aussi de saisir les dynamiques communes ou contrastées parmi les projets et les territoires.

Dans un second temps la chronique des dispositifs développée par J.-C. Paoli et C.-T. Soulard (2003) m'a permis aussi d'analyser de manière plus fine la gouvernance d'un dispositif et de repérer les moments clés. La chronique est apparue comme un moyen efficace pour analyser l'évolution des formes et acteurs des projets et structures interrogées mais aussi pour mettre en perspective les projets. Une chronique a été réalisée pour chaque structure et projet rencontré. La chronique, selon l'approche adoptée par les auteurs ci-dessus, est divisée en quatre parties : une analyse du contexte du projet, une analyse des acteurs en présence et de leur rôle par rapport au dispositif, les actions mises en place dans le cadre du dispositif et enfin les controverses rencontrées. Une analyse transversale des éléments ressortant des chroniques et des fiches a ensuite été menée avec une entrée territoriale sur le 19<sup>e</sup> arrondissement et Rennes. L'entrée territoriale a permis d'analyser les jeux d'acteurs à l'échelle d'un territoire autour des projets de jardins sélectionnés et leur influence sur les projets.

## Partie 3 : Résultats

Dans cette partie, nous aborderons en détail les résultats de l'enquête en étudiant particulièrement les jardins partagés et les jardins familiaux dans les contextes spécifiques de Paris et de Rennes. Nous montrerons dans un premier temps les évolutions auxquelles sont confrontées les jardins familiaux en mettant en avant notamment le changement de gouvernance et des dynamiques collectives au sein du jardin. Dans un second temps, nous verrons en quoi les spécificités des jardins partagés en font un terrain propice à la diversification et à l'hybridation des formes. Enfin, nous aborderons les contextes territoriaux particuliers de Rennes et Paris pour montrer comment la montée en compétences des jardiniers représente un enjeu nouveau pour les jardins collectifs urbains.

Sur les 20 entretiens avec les acteurs des projets souhaités, 13 ont été réalisés faute de disponibilité des acteurs. 6 entretiens avec les acteurs nationaux et régionaux sur les 10 sélectionnés ont pu être réalisés. Au total, j'ai réalisé 19 entretiens avec des acteurs des jardins collectifs.

Parmi l'échantillon sélectionné, j'ai dû sélectionner d'autres projets de jardins collectifs faute d'une réponse de la part des projets de jardins sélectionnés. Notamment, la commune Saint-Jacques-de-la-Lande a été écartée de l'échantillon, aucune réponse de la part des jardins de la commune ayant été reçue. Le tableau ci-dessous (tab. 2) répertorie les différents projets interrogés et les communes concernées.

Commune	Projet	Porteur	Personne rencontrée	Rencontré le	Visite du jardin
Paris, 19e	A-Jardin partagé	Régie de quartier	Animateur du jardin	01-juin	01-juin
	B-Jardin partagé	Association	Présidente de l'association	18-juil	18-juil
	C-Jardin partagé	Association	Fondatrice et ex présidente de l'association	26-juil	26-juil
	D-Jardin partagé	Association	Président et fondateur de l'association	26-juil	26-juil
Aulnay-Sous-Bois	E-Jardin familial	Association	Jardinier-animateur	01-juin	01-juin
Montreuil	F-Jardin partagé	Association	Présidente et fondatrice de l'association	03-août	03-août
	G-Jardin partagé	Régie de quartier	Fondatrice du jardin et animatrice	04-août	x
Rennes	H-Jardins familiaux	Association	Président de l'association	15-juin	x
	I-Jardin partagé	Association	Président de l'association	27-juil	x
Bourgarré	J-Jardin partagé	Association	Présidente de l'association	19-mai	x

Tableau 2. Tableau des projets interrogés

# 1. Les jardins familiaux, des formes anciennes confrontées à l'adaptation à un public aux nouvelles attentes et à de nouvelles pratiques

## 1.1. L'évolution des parcelles et la naissance du jardinage collectif : une nouvelle gouvernance

Depuis les années 2000, les jardins familiaux sont confrontés à la pression foncière qui implique la réduction de la taille des parcelles dans le développement des nouveaux projets.

À Rennes, les plus récents projets de jardins familiaux créés, s'implantent dans de plus petits espaces avec des parcelles plus petites : les premiers jardins familiaux ont été créés sur un espace de plus de 6 ha avec plus de 200 parcelles pouvant aller jusqu'à 200m<sup>2</sup> quand les nouveaux jardins, comme ceux de La Tauvrais créés en 2014 sur un espace de 6500m<sup>2</sup>, regroupent 46 parcelles.

### Les jardins familiaux de la ville de Rennes confrontés à l'urbanisation croissante

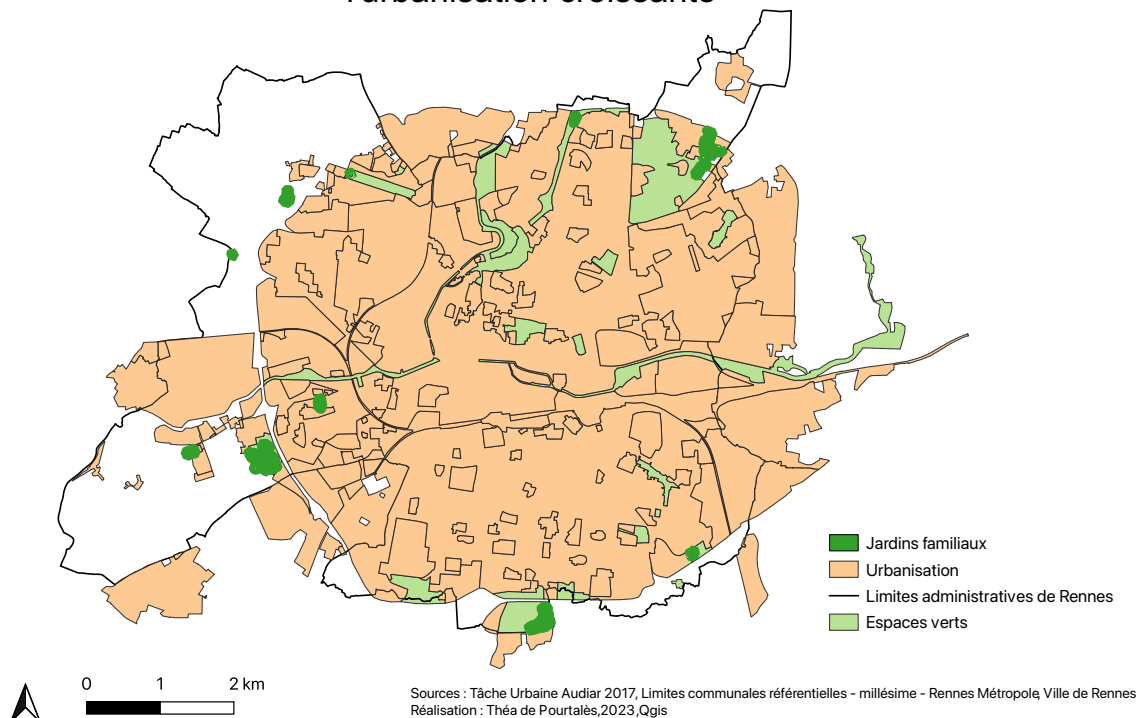


Figure 3. Carte des jardins familiaux de Rennes pris en tenaille d'une urbanisation croissante

La quasi-totalité des jardins familiaux à Rennes sont gérés par l'association des Jardins Familiaux de la Ville de Rennes depuis sa création en 1981. Elle gère 14 hectares et demi de terrain et 1015 sites de jardins répartis sur Rennes. L'association a vu se réduire la taille des sites créés, par manque de foncier dû en partie à l'urbanisation croissante (fig.3).

De plus, la taille des parcelles des jardins familiaux ont eu tendance à diminuer dû à une disponibilité moindre des jardiniers du XXI<sup>e</sup> siècle. Les parcelles les plus grandes se voyant divisées d'une part pour s'adapter au temps que les jardiniers peuvent consacrer au jardin, d'autre part pour répondre aux nouvelles demandes d'attribution de parcelles. La réduction de la taille des parcelles des jardins familiaux reconfigure l'organisation des jardins et s'inscrit dans l'émergence d'un nouveau modèle des jardins familiaux. À Rennes, les jardins créés dès 1980 par l'association des Jardins Familiaux de Rennes se construisent autour d'un modèle individualisé, chaque parcelle étant délimitée par des haies, séparées les unes des autres pour offrir aux jardiniers leur propre espace de culture. Le nouveau modèle de jardins correspondant aux jardins ouverts dans les années 2000, se différencie de l'ancien modèle par leur ouverture. Les parcelles restent individuelles mais elles ne sont plus délimitées entre elles par des haies. C'est l'ensemble du secteur de jardin qui est délimité mais les parcelles entre elles sont ouvertes favorisant ainsi le partage entre les jardiniers et le jardinage collectif.

La pratique du jardinage collectif, entendu comme le jardinage d'une même parcelle par plusieurs jardiniers, qui s'observe dans les jardins familiaux depuis quelques années comme une conséquence de l'ouverture des parcelles et de la baisse de disponibilité des jardiniers, amène une nouvelle forme d'organisation des jardins familiaux. Alors que les jardins familiaux se distinguent des jardins partagés par l'attribution d'une parcelle à un jardinier ou une famille, l'apparition de la pratique du jardinage collectif remet en cause cette organisation. En effet, pour l'association des Jardins familiaux de la Ville de Rennes, cette récente pratique a conduit à l'élaboration d'un nouveau statut : celui de jardinier-associé. L'association a ainsi voulu régulariser une pratique informelle et a alors adapté son modèle pour répondre aux nouvelles pratiques de ses adhérents. La pratique du jardinage collectif s'inscrit pleinement dans la baisse de disponibilité des jardiniers et l'ouverture des parcelles des jardins familiaux. La nouvelle configuration des jardins familiaux entraîne dans le même temps une nouvelle forme de gouvernance qui émane des jardiniers : leur pratique informelle du jardinage collectif amène l'association à créer un nouveau statut et à adapter son modèle pour répondre à leurs besoins.

Le jardin familial rencontré à Aulnay, quant à lui, s'organise en 50 parcelles individuelles de 30m<sup>2</sup> et d'une parcelle pédagogique de 30m<sup>2</sup>. Les parcelles sont regroupées par quatre, séparées des autres lots par une petite allée et délimitées entre elles. Les jardiniers occupent chacun leur parcelle mais la parcelle pédagogique permet un jardinage collectif pour ceux qui le souhaitent et l'un des jardiniers rencontré s'apparente à l'animateur du jardin, aidant tous les autres jardiniers à entretenir leurs parcelles et s'occupant en grande partie de l'entretien du jardin.

L'ouverture des jardins familiaux vers cette forme de jardinage collectif se traduit également par la mise en place de projets de nouveaux modèles de jardins par les acteurs des jardins familiaux. L'association Jardinot, association historique attribuant aux cheminots des parcelles de jardins familiaux depuis 1942, travaille actuellement sur la mise en place d'un projet de jardin partagé. L'introduction de ce nouveau type de projet par une association historique des jardins familiaux montre les transformations en cours et l'évolution des formes. L'association a également initié un projet dans une EPHAD à Paris avec de la culture en bacs. Ce projet s'éloigne fortement des projets traditionnels de jardins portés par l'association. L'objectif de ce projet n'est pas tant de fournir une parcelle individuelle à chacun mais d'initier et d'accompagner chacun au jardinage. Ces acteurs associatifs agissent ainsi dans des nouveaux espaces en répondant à de nouveaux enjeux.

Les acteurs traditionnels des jardins familiaux de même que les formes prises par les jardins évoluent ainsi vers une ouverture à de nouvelles pratiques de jardinage collectif.

#### 1.2. La transformation des dynamiques collectives : de jardiniers actifs à clients en attente de services

La transformation des jardins familiaux au fil du temps a été influencée aussi par les attentes changeantes des jardiniers et leur vision du jardin lui-même.

Le président de Jardinot a exprimé des réflexions intéressantes sur cette évolution lors de notre entretien. Il a noté que l'esprit associatif autrefois ancré au sein des jardiniers a évolué au fil des décennies. Alors que les membres de ces jardins étaient autrefois profondément engagés dans la communauté, ils sont désormais plus enclins à adopter une attitude de "client" en attente de services. Cette transformation a eu un impact significatif sur la gestion des jardins par les associations.

De manière concrète, cette évolution a modifié la participation des jardiniers aux activités collectives au sein des jardins. Dans le passé, la solidarité et l'esprit de groupe étaient les piliers de ces initiatives collectives, avec tous les membres prêts à se mobiliser pour des actions telles que l'entretien du jardin. Cependant, cette coopération s'est progressivement estompée avec l'arrivée d'une génération d'adhérents plus enclins à considérer leur adhésion comme une location de parcelle plutôt que comme une implication au sein d'une communauté.

Cette évolution a eu un impact direct sur la gestion des jardins par les associations. La création de groupes de travail collectif au sein des centres de jardin est devenue plus difficile, et les initiatives collectives sont souvent initiées par les correspondants jardin plutôt que par les adhérents. Dans certains cas, les jardiniers considèrent leur parcelle comme une location privée, ce qui limite leur engagement envers les activités collectives. Cette tendance a donc entraîné un besoin accru de recourir à des professionnels et à des structures extérieures pour maintenir la qualité et la viabilité des jardins familiaux.



Comme le mentionne le président de l'association des Jardins Familiaux de la Ville de Rennes que j'ai interrogé, il devient de plus en plus évident que le modèle de fonctionnement traditionnel basé sur le bénévolat a ses limites, en particulier pour garantir la durabilité et la pérennité des jardins. Il est nécessaire d'intégrer des professionnels, tels qu'un coordinateur, pour coordonner les actions, garantir une gestion efficace et maintenir la qualité des jardins.

Cette transformation ne se limite pas aux jardins familiaux, mais s'étend également aux jardins partagés, qui connaissent aussi des cycles de vie alternatifs en raison du changement de composition des groupes de participants. Certaines structures peuvent être florissantes à un moment donné, puis connaître des difficultés lorsque des membres déménagent ou décident de ne plus s'impliquer. Cela met en évidence la nécessité de prendre en compte la pérennité de ces structures et de développer des mécanismes pour faire face aux fluctuations de l'engagement.

Cependant, il est important de noter que cette transformation ne s'applique pas uniformément à tous les jardins familiaux. Certains jardins continuent de maintenir des pratiques associatives solides, tandis que d'autres ont davantage adopté le modèle locatif. La diversité des réponses des jardiniers à cette évolution reflète la complexité du paysage des jardins familiaux au XXI<sup>e</sup> siècle et souligne la nécessité de repenser les modèles de gouvernance pour répondre aux besoins changeants de la communauté des jardiniers.

Alors que les jardins familiaux incarnent une forme ancienne des jardins collectifs urbains, les jardins partagés, quant à eux, sont devenus un terrain fertile de diversification et d'hybridation des formes.

## 2. Les jardins partagés, terreau de diversification et d'hybridation des formes

### 2.1. Jardins partagés : un terrain propice à la diversification

Les jardins partagés sont par essence des espaces communautaires où les membres partagent un intérêt commun pour le jardinage, mais ils ne sont pas limités à un seul objectif ou à un seul modèle. Cette approche permet une grande variété d'activités et de fonctions, ce qui conduit à une diversification des approches. Par exemple, certains jardins peuvent se consacrer à des aspects sociaux, tandis que d'autres mettent l'accent sur l'agriculture écologique, l'éducation ou la préservation de la biodiversité.

Les jardins partagés enquêtés illustrent parfaitement cette diversification et la capacité à expérimenter (tab. 3). En particulier, les exemples du "jardin A" et du "jardin J", présentés dans les fiches A (fig.6) et J (fig.7), en témoignent.

Le Jardin A occupe une vaste friche urbaine de 5000m<sup>2</sup>, subdivisée en trois zones distinctes : une parcelle pédagogique (fig.5), des parcelles dédiées au jardin partagé, et un espace réservé aux personnes en insertion sociale. Ici, l'accent est mis sur des pratiques agroécologiques, sans utilisation de pesticides, avec une stratégie de paillage pour préserver l'humidité du sol. Au-delà de ses aspirations agricoles, le Jardin A promeut activement les liens communautaires, en témoigne l'installation de deux pergolas pour se réunir au jardin (fig. 6).



Figure 4. Photo des bacs de culture du jardin A, ancienne partie réservée au jardin partagé ©Théa de Pourtalès, 2023



Figure 5. Photo de la partie pédagogique du jardin A  
©Théa de Pourtalès, 2023



Figure 6. Photo de la deuxième pergola du jardin A, installée en 2023  
©Théa de Pourtalès, 2023

Ce jardin est géré par la Régie de quartier du 19e, soutenu financièrement par la Ville de Paris, Paris Habitat, la région Île-de-France et la DASES. Il compte une dizaine de jardiniers actifs et attire près de 70 adhérents. Le public est invité à visiter le jardin pendant les horaires d'ouverture des parcs et jardins de la ville.

Au fil des années, le jardin est passé d'une division en zones à une approche plus ouverte où les bénévoles jardinent librement sur l'ensemble du terrain.

Cependant, le Jardin A doit faire face à la pollution du sol, ce qui contraint les jardiniers à cultiver dans des bacs. Cela présente des défis supplémentaires en ce qui concerne la gestion de l'herbe coupée et le risque de contamination. Face à ces contraintes, le jardin A tente de réinventer ses pratiques en évitant par exemple de tondre régulièrement sa pelouse.

## Fiche Jardin A

**Date de création** : 2011

**Organisation de l'espace** : parcelles collectives, parcelle pédagogique

**Équipements** : caisse en bois à outils, composteurs, pergola, arrivée d'eau

**Type d'espace d'implantation** : friche de la ville

**Taille de la parcelle** : 5000m<sup>2</sup>

**Pratique culturelle** : sans pesticide, techniques agroécologiques, paillage

**Fonction première** : sociale

**Nombre d'adhérents** : 10aine + 70 adhérents

**Accès au public** : ouverture aux horaires des parcs et jardins de la ville

**Gestionnaire** : Régie de quartier du 19e

**Propriétaire du foncier** : Ville de Paris

**Porteur** : Ville de Paris et Paris Habitat

**Financeurs** : Ville de Paris, Paris Habitat, région Île-de-France, DASES

**Acteurs avec lesquels ils travaillent** : centre social et culturel du 19<sup>e</sup>, la Cloche, Les P'tits Bonheurs, CATTP, DASES

**Adhésion à des réseaux** : Jardizneuf, le Mouvement des Régies, AFAUP

**Charte** : charte main verte + règlement intérieur

**Évolution du terrain** : division en trois parties du terrain avec des fonctions précises (une partie dédiée à la parcelle pédagogique, une autre aux parcelles du jardin partagé et une autre pour les personnes en insertion), la division s'est estompée avec les années, tous les bénévoles jardinent un peu partout

**Difficultés rencontrées** : pollution du sol donc jardinage en bacs obligatoire mais pose problème de l'usage de l'herbe coupée par exemple et parfois des contaminations avec certaines cultures.  
Vols de légumes

Figure 7. Fiche descriptive des caractéristiques du jardin A

## Fiche Jardin J

**Date de création** : 2019

**Type de jardin** : partagé

**Organisation de l'espace** : 50 parcelles individuelles de 15m<sup>2</sup> et une parcelle collective de 100m<sup>2</sup>

**Équipements** : composteurs, cabanon, cuve enterrée

**Type d'espace d'implantation** : coulée verte, au sein d'un nouveau projet de lotissement créé en 2019

**Taille de la parcelle** : 1800m<sup>2</sup>

**Pratique culturelle** : jardinage écologique

**Fonction première** : lien social

**Nombre d'adhérents** : 25

**Accès au public** : ouvert quand jardiniers sont présents

**Gestionnaire** : Association

**Propriétaire du foncier** : la ville de Bourgbarré

**Porteur** : La ville de Bourgbarré

**Financeurs** : Ville et adhésions

**Acteurs avec lesquels ils travaillent** : associations locales (de plantes, d'aromatiques...), Vert le Jardin

**Adhésion à des réseaux** : non

**Charte** : oui + règlement intérieur

**Évolution du terrain** : /

**Difficultés rencontrées** : Difficultés à la mise en place du projet dans la mobilisation des participants.  
Glanages donc fermeture du jardin avec une clôture autour de la partie individuelle qui était avant ouverte.

Figure 8. Fiche descriptive des caractéristiques du jardin J

Le Jardin J, quant à lui, a vu le jour en 2019 et occupe une parcelle plus modeste de 1800m<sup>2</sup>, comprenant 50 parcelles individuelles de 15m<sup>2</sup> et une parcelle collective de 100m<sup>2</sup>. L'initiative est née d'une collaboration entre la mairie et un lotisseur qui avait prévu un espace vert ouvert à tous plutôt qu'un jardin potager. Il s'inscrit ainsi dans une politique urbanistique liée à la création de lotissements, favorisant la convivialité entre résidents.



*Figure 9. Photo du jardin J, vue sur les parcelles individuelles du jardin*  
*Source : Association du jardin J*

À l'origine, les habitants du quartier souhaitaient la mise en place d'un jardin familial. Cependant la mairie voulait faire un projet partagé. Pour concilier les deux parties, des parcelles individuelles ont été mises à disposition au sein du jardin partagé dans un principe d'ouverture, sans séparation entre les parcelles.

Les jardiniers du Jardin J privilégient des méthodes de jardinage écologique (paillage, pas d'usage de pesticides) et ont pour principale mission de renforcer les liens sociaux entre les 25 membres. Le jardin est accessible lorsque les jardiniers sont présents et est géré par une association, financée à la fois par la Ville de Bourgbarré et les cotisations des membres.

Malgré sa jeunesse, le Jardin J a déjà fait face à des défis en termes de sécurité. Une clôture a été installée autour des parcelles individuelles en réponse à des problèmes de glanage.






*Figure 10. Photo du jardin J montrant la clôture qui sécurise les parcelles individuelles*  
*Source : Association du jardin J*

Ces exemples montrent comment chaque jardin partagé a adapté son modèle pour répondre à ses besoins locaux et aux compétences de ses membres, créant ainsi une diversité riche dans le mouvement des jardins partagés.

L'ensemble des jardins partagés rencontrés présente des spécificités propres (tab. 3). Il serait trop long d'exposer un à un chaque projet rencontré, c'est pourquoi le tableau ci-dessous résume les particularités des formes pour chaque projet de jardin partagé.



Tableau 3. Récapitulatif des jardins partagés interrogés et de leurs caractéristiques de diversité.

Projet	Caractéristiques de diversité / Particularités
<p>Jardin A</p>  <p>©Théa de Pourtalès</p>	<p>Jardin mêlant du jardinage d’insertion, des ateliers pédagogiques à destination des écoles et étudiants, et jardin partagé pour les habitants du quartier.</p> <p>Très grand terrain de 5000m2 qui constitue également un parc avec quelques jeux pour enfants.</p>
<p>Jardin B</p>  <p>©Théa de Pourtalès</p>	<p>Jardin organisé entièrement avec les compétences acquises au fur et à mesure par les jardiniers. L’aménagement de l’espace et les surfaces cultivées ont évolué en parallèle des compétences acquises par les jardiniers bénévoles.</p>
<p>Jardin C</p>  <p>©Théa de Pourtalès</p>	<p>Rampe construite pour accès handicapé, de même que la construction d’un bac mi-hauteur.</p>

### Jardin D



©Théa de Pourtalès

Jardin au pied d'une église.  
Jardin partagé mais culture avant tout horticole, très peu potagère.  
À part 3 bacs construits, la disposition du jardin n'a pas changé depuis sa création, exigence de l'église.  
Devoir de réserve envers la communauté religieuse qui interdit toute organisation d'évènements au jardin.  
Jardin ouvert continuellement.

### Jardin F



©Théa de Pourtalès

Jardin partagé intergénérationnel.  
Créé pour les enfants du quartier, à vocation pédagogique.

### Jardin G



Source : Facebook de la régie de quartier de Montreuil

Jardin partagé pied d'immeuble, accueillant un poulailler et divisé en trois parties qui correspondent aux trois anciennes entrées des immeubles.  
À vocation première de propreté et respect de l'environnement.

### Jardin I



Source : Association du jardin I

Jardin partagé concomitant à un jardin potager de la maison de la poésie avec qui ils échangent.

### Jardin J



Source : Association du jardin J

Jardin partagé comprenant des parcelles individuelles.  
50 parcelles individuelles et une parcelle collective : possibilité pour les jardiniers de participer aux deux.  
Les parcelles individuelles sont protégées par une clôture mais pas la parcelle collective.

2.2. L'évolution des formes en parallèle aux compétences des jardiniers : gouvernance horizontale et apprentissage collectif

La plupart des jardins partagés enquêtés fonctionnent avec une gouvernance horizontale, favorisant une collaboration équilibrée entre les jardiniers. Cette approche permet une réelle concertation lorsqu'il s'agit d'aménager ou de réaménager le jardin. Initialement, au démarrage du jardin B, les parcelles étaient disposées de manière plus conventionnelle, en longues bandes. Cependant, au fil du temps, les jardiniers ont adopté une approche plus réfléchie et ont décidé de passer à un aménagement en lasagne et de créer une forme de mandala. Cette transformation du jardin a été le résultat d'une réflexion collective, de réunions en dehors du jardin pour discuter des plans, des dessins, et d'une numérotation des parcelles.



Figure 11. Photo du premier aménagement du jardin B en 2021  
©Facebook Jardin B



Figure 12. Photo du dernier aménagement du jardin B en 2023  
©Facebook Jardin B

Chaque année, les jardiniers se réunissent pour remettre en question et réorganiser les parcelles en fonction de leurs besoins et des leçons apprises. Ils tiennent compte des associations de culture, de la période de semis, de récolte, des techniques de plantation, et plus encore. Tout cela est consigné dans un tableau collaboratif, ce qui permet aux jardiniers de se rappeler des activités à réaliser et de maintenir une continuité dans le jardin. Les outils numériques tels que WhatsApp sont également utilisés pour faciliter la communication entre les membres du jardin.

La présidente de l'association du jardin B par exemple explique ainsi l'évolution de l'aménagement du jardin : *« Parce que l'idée ce n'est pas de prendre des professionnels du jardinage mais d'apprendre ensemble quoi. (...) Et puis euh le fait de se rencontrer aussi autour d'une thématique commune quoi et d'apprendre les uns des autres parce que chacun a des compétences différentes, il y a des gens qui s'y connaissent particulièrement sur des points précis de jardinage, il y a des gens qui sont plus sur du bricolage, de la charpente enfin des choses vraiment de construction, il y a des personnes qui ont un côté plus artistique. Enfin voilà, il y a un peu de tout. ».*

Au démarrage du jardin B, les jardiniers n'avaient pas de compétences particulières en jardinage, et ils ont appris au fur et à mesure de leur expérience. Ils ont commencé petit, en se concentrant sur un espace restreint, expérimentant différentes cultures pour comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Leur approche était axée sur l'apprentissage collectif, et ils ont travaillé en collaboration avec la jardinière du jardin 21, qui leur a apporté des conseils et les a encadrés lors des jours de permanence.

Au fil du temps, les jardiniers du jardin B ont acquis de l'expérience et des compétences, ce qui a influencé la réorganisation du jardin. Ils ont adopté des pratiques agroécologiques, utilisant des techniques de lasagne et de permaculture pour préserver l'équilibre du sol et maximiser la biodiversité. Ils ont également installé une serre pour la culture de plants, ce qui a nécessité une nouvelle organisation pour s'assurer que les semis étaient correctement entretenus malgré les contraintes de temps des jardiniers.

Ainsi, la gouvernance horizontale et l'apprentissage collectif ont été les forces motrices de l'évolution du jardin B, leur permettant de s'adapter, d'apprendre ensemble et de créer un espace communautaire dynamique et productif.

Ayant ainsi examiné en détail les dynamiques des jardins partagés, nous poursuivons notre exploration des jardins collectifs urbains en nous penchant sur un aspect crucial de leur évolution au XXI<sup>e</sup> siècle. La montée en compétences des jardiniers est un élément qui ne peut être ignoré dans la compréhension des jardins collectifs contemporains. Dans cette prochaine partie, nous analyserons comment les jardiniers eux-mêmes ont évolué pour devenir des acteurs clés dans la diversification des pratiques au sein de ces jardins.

### 3. La montée en compétences des jardiniers, un nouvel enjeu pour les jardins collectifs urbains

#### 3.1. La formation des jardiniers : répondre aux besoins techniques du jardinage écologique

La pratique du jardinage écologique observée dans tous les projets rencontrés demande un besoin en formation des jardiniers. La montée des préoccupations environnementales amène les jardiniers à s'intéresser aux pratiques de jardinage écologique et à se former sur ces pratiques. À Paris, la charte Main Verte mise en place depuis 2003, engage les jardins partagés signataires à ne pas utiliser de produits phytosanitaires et encourage les pratiques respectueuses de l'environnement (cf Annexe 5). Les jardiniers se forment sur les sujets environnementaux aussi divers que la gestion des biodéchets, la biodiversité, l'agroécologie ou encore la gestion de l'eau. La gestion de l'eau apparaît en effet comme un enjeu majeur pour les jardins collectifs. Tout d'abord l'accès à l'eau est très hétéroclite en fonction des jardins. Parmi les jardins partagés rencontrés, deux jardins avaient un accès direct à l'eau avec une arrivée d'eau et disposaient d'un compteur, un jardin avait une cuve enterrée, les autres disposaient d'un ou plusieurs récupérateurs d'eau. Pour le président de Jardinot, les jardins familiaux rencontrent la même inégalité de situation face à l'accès à l'eau :

*« Au niveau de l'eau c'est très variable parce qu'il y a des centres de jardins qui peuvent bénéficier d'eau gratuitement d'autres non auquel cas on paye une redevance au fournisseur en eau. D'autres jardins n'ont pas cette possibilité d'avoir cette distribution d'eau. C'est très diversifié en fonction de l'emplacement géographique, ce qui est possible d'avoir. »*

Pour tous les jardins n'ayant pas une arrivée d'eau, la question de l'eau était cruciale. Les récupérateurs ne suffisent pas et dans la majorité des cas les jardiniers doivent ramener de l'eau de chez eux ou aller la puiser dans des parcs.



*Figure 13. Photo du récupérateur à eau du jardin E ainsi que plusieurs bidons utilisés lorsque le récupérateur ne suffit plus  
©Théa de Pourtalès*

Un réel besoin en formation sur la gestion de l'eau a émergé des entretiens passés avec les acteurs des jardins. À Rennes, si Vert le jardin accompagne les jardins partagés et familiaux sur la gestion des déchets verts, des formations sur la gestion de l'eau et des pratiques économes en eau comme le paillage manquent encore pour les jardiniers.

*« C'est sûr que l'accès à l'eau c'est un gros problème en tout cas quelque chose d'important qu'il faut absolument intégrer et c'est pour ça que j'essaie de faire venir des formateurs pour expliquer comment utiliser moins d'eau et avoir quand même de belles cultures. »*

*Présidente du jardin J*

Pour le référent du jardin A, le problème de l'eau est d'autant plus crucial que les cultures sont toutes hors sols en bacs, le sol ayant été déclaré trop pollué par l'ARS pour être cultivable.

La question de l'eau et de sa gestion est un enjeu actuel majeur, les ressources en eau potable allant en se raréfiant et les besoins en eau en augmentant. L'augmentation des périodes de sécheresse à venir ne fera que renforcer le besoin en eau des jardins et en formation en gestion écologique de l'eau pour les jardiniers.



### 3.2. Le recours croissant aux professionnels : associations spécialisées, collectivités et nouveaux acteurs

En réponse à la montée des besoins en compétences des jardiniers, plusieurs types d'acteurs ont émergé pour répondre aux besoins techniques des jardiniers. Des associations spécialisées telles que Vert le Jardin (Bretagne), Graine de Jardin (Île-de-France), ou la Sauge offrent des formations sur les pratiques de jardinage écologique. Par exemple, Vert le Jardin, en tant qu'antenne régionale en Bretagne du réseau national "Jardin dans Tous Ses États", se spécialise dans la gestion des déchets verts et propose des formations sur le compostage, tant dans les jardins partagés que familiaux.

Les jardins partagés gérés par les régies de quartier, comme le jardin A et G, font également appel à des structures extérieures pour dispenser des formations techniques à leurs jardiniers. Les collectivités territoriales, en particulier les mairies à Paris et à Rennes, ont elles aussi sollicité ces associations spécialisées pour dispenser des formations techniques, que ce soit dans un jardin collectif spécifique ou lors d'événements ponctuels tels que la Fête de la Nature ou les 48 heures de l'agriculture urbaine.

Pour le président de l'association des Jardins Familiaux de Rennes, la gestion des biodéchets est une préoccupation majeure de l'association et de la Ville de Rennes. Il y a une volonté de sensibiliser les jardiniers à la gestion responsable de leurs déchets. L'association collabore avec des organisations telles que Vert le Jardin et Rennes Métropole pour organiser des formations sur la gestion des déchets et d'autres aspects du jardinage écologique. Cela démontre comment ces jardins familiaux s'appuient sur des partenariats avec des acteurs professionnels pour éduquer les jardiniers et promouvoir des pratiques durables.

En somme, la gestion des déchets, en particulier des biodéchets, est un enjeu central pour les jardins familiaux, et l'association travaille en partenariat avec des experts pour sensibiliser et éduquer les jardiniers à ce sujet crucial de la durabilité environnementale.

Plus récemment, l'introduction de nouveaux acteurs institutionnels tels que l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a apporté des financements et des formations spécifiques aux projets de jardins collectifs. L'appel à projet "Quartiers Fertiles" en 2020 a marqué un tournant majeur, avec ces institutions qui impulsent activement le développement de ces espaces, soulignant leur rôle croissant dans la promotion de l'alimentation durable et de la résilience territoriale.

Ainsi, les jardins collectifs ont développé des collaborations avec une variété d'acteurs externes pour répondre aux besoins techniques et de formation des jardiniers.

### 3.3. Coopération inter jardins : le cas du 19<sup>e</sup> arrondissement à Paris

Au-delà de l'évolution vers l'implication croissante de professionnels et de la formation des jardiniers, une autre tendance est la coopération active entre les jardiniers eux-mêmes.

- Jardizneuf

Un exemple édifiant se trouve dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où un collectif de jardins partagés appelé Jardizneuf a vu le jour en 2012. À l'initiative d'un jardinier qui était également président de l'association du jardin D, ce collectif a pour mission de "faciliter la circulation des informations et l'entraide entre jardins."<sup>11</sup>.

Ce collectif se réunit régulièrement tous les deux mois et offre une assistance administrative aux projets de jardins qui le souhaitent. Il favorise la mutualisation des ressources en mettant à disposition deux pépinières communes pour tous les jardins partagés du 19<sup>e</sup> : la serre du jardin de Thionville et celle du jardin Charmante petite campagne urbaine. Pour les jardiniers engagés dans les jardins du 19<sup>e</sup> arrondissement, Jardizneuf représente une opportunité précieuse pour élargir leurs compétences et renforcer leur formation. Grâce à ce collectif, l'organisation d'animations communes entre les jardins est grandement simplifiée, permettant aux jardiniers qui n'ont pas la chance de disposer d'animations dans leur propre jardin de participer à celles organisées par d'autres membres du collectif. Par exemple, le jardin D, qui ne peut pas organiser d'animations en interne, collabore avec un autre jardin du collectif pour mettre en place des événements tels que la fête des jardins. À noter que trois des quatre jardins rencontrés dans le 19<sup>e</sup> arrondissement font partie intégrante du collectif Jardizneuf.

Le 19<sup>e</sup> arrondissement à Paris possède ainsi un réseau dynamique d'acteurs dans lequel s'inscrivent les jardins partagés (fig. 11). Le tissu dense de jardins partagés présents dans l'arrondissement, du fait notamment de la forte présence de classes populaires, bénéficie d'un grand soutien des politiques publiques de la Ville de Paris avec notamment la mairie du 19<sup>e</sup> qui est très impliquée dans l'accompagnement et la mise en place de projets de jardins. Le bailleur Paris Habitat est également un acteur clé des jardins partagés de l'arrondissement, propriétaire et initiateur de plusieurs projets de jardins partagés sur l'arrondissement. Ce réseau d'acteurs fait la particularité du 19<sup>e</sup> arrondissement et participe à la coopération dynamique des jardiniers entre eux.

---

<sup>11</sup> Site Jardizneuf

## La gouvernance des jardins partagés du 19e arrondissement, un système riche d'acteurs

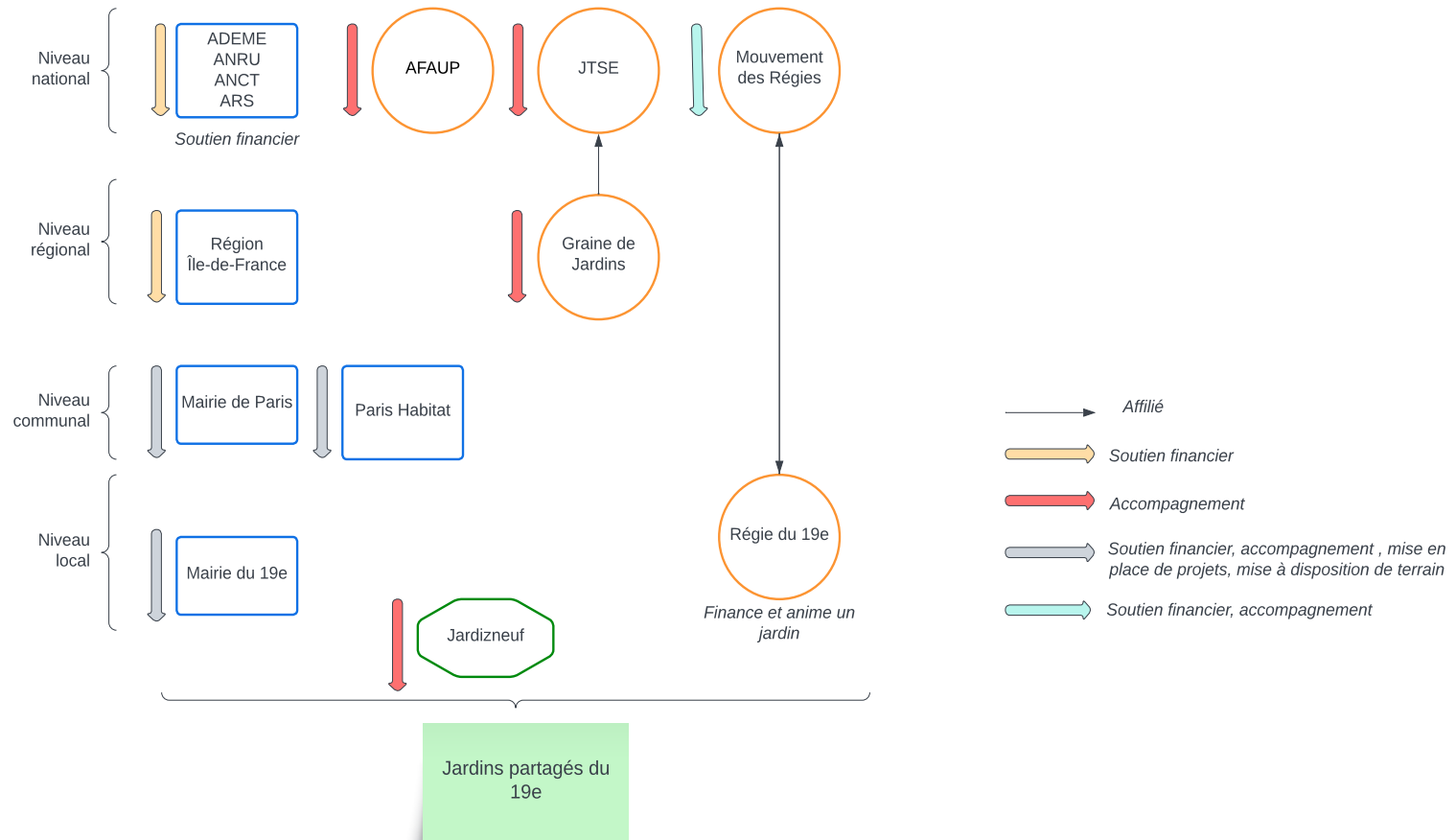


Figure 14. Schéma des acteurs du 19e arrondissement de Paris

- Le Mouvement des Régies

Le projet "Si t'es jardin," porté depuis 2010 par le Mouvement des Régies, constitue un autre exemple d'outil de partage et de mise en réseau entre les jardins gérés par les Régies de quartier. Dans un contexte de croissance de l'agriculture urbaine au début des années 2000, le projet "Si t'es jardin" a été créé dans le but de valoriser les compétences des régies dans le domaine de l'agriculture urbaine, de les équiper et de les mettre en relation avec les acteurs de ce secteur en pleine évolution. Les régies de quartier sont des structures constituées de bailleurs, de la ville et des résidents locaux, ayant pour mission de dynamiser la vie de quartier.

Le Mouvement des Régies est une fédération regroupant toutes les régies de quartier à l'échelle nationale. Grâce au projet "Si t'es jardin," les animateurs des jardins des Régies bénéficient de formations sur diverses thématiques telles que la biodiversité, le compostage, et l'environnement. Chaque année, le Mouvement des Régies organise le "Tour de France," une initiative qui permet à une régie de passer une journée en immersion au sein d'une autre régie, découvrant ainsi les projets qu'elle porte. Cette expérience favorise les échanges entre animateurs de jardins, leur permettant de découvrir divers projets de jardins et leur organisation à travers toute la France.

Les jardins gérés par les régies au sein du Mouvement des Régies font partie du réseau "Jardin dans tous ses États" et maintiennent des liens avec l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP). Ainsi, le Mouvement des Régies permet la création d'un réseau dense d'acteurs de jardins collectifs facilitant leur mise en relation par l'organisation d'évènements communs. Le jardin A fait partie intégrante de ce réseau puisqu'il est géré par la régie de quartier du 19<sup>e</sup> arrondissement. Il s'insère donc dans un double réseau inter jardins, l'un à l'échelle locale, le second à l'échelle nationale.

Ces deux exemples illustrent comment les jardins partagés établissent des connexions précieuses, partagent leurs connaissances et se renforcent mutuellement à travers des collectifs locaux et des réseaux nationaux. Cette coopération inter-jardins renforce la solidarité et la durabilité de ces initiatives urbaines.

En conclusion de cette partie dédiée à l'examen des résultats, nous avons mis en lumière l'influence majeure des acteurs et des pratiques sur cette diversification. À travers une étude approfondie de certains cas de jardins familiaux et de jardins partagés, nous avons observé comment des dynamiques locales et régionales, des réseaux d'acteurs, et des besoins spécifiques des jardiniers contribuent à façonner ces espaces verts urbains d'une manière unique. Nous avons également constaté que la montée en compétences des jardiniers et l'implication croissante de professionnels dans ces jardins ont joué un rôle essentiel dans l'adaptation des pratiques au contexte environnemental contemporain. Cette évolution des

pratiques est étroitement liée à la transition vers des méthodes de jardinage plus respectueuses de l'environnement et à la recherche de solutions durables.

## Partie 4 : Discussion

L'une des principales limites de cette étude réside dans la nature de l'échantillon. Le fait que l'échantillon ne soit pas représentatif ne permet pas d'extrapoler les résultats à l'échelle nationale ou même à celle des deux régions étudiées (Bretagne et Île-de-France). Il est important de noter que les jardins collectifs urbains présentent une grande variété de formes et de dynamiques à travers le pays, et l'échantillon limité utilisé ici ne capture qu'une fraction de cette diversité. La diversité des jardins collectifs urbains est telle qu'il s'est avéré impossible d'établir une typologie complète et exhaustive. La variété des modèles, des acteurs et des pratiques rend la création d'une typologie difficile, d'autant plus que l'échantillon n'était pas assez conséquent pour soutenir une telle démarche. Il s'est avéré plus pertinent de procéder par illustrations de la diversité des cas étudiés, en dégagant des dynamiques communes sans toutefois pouvoir dégager des types. De plus, bien que cette étude se soit efforcée de couvrir différents aspects des jardins collectifs urbains, elle s'est principalement concentrée sur deux formes spécifiques, à savoir les jardins partagés et familiaux. Par conséquent, les résultats ne sont pas représentatifs de la diversité de l'ensemble des types de jardins collectifs urbains. Il serait par exemple intéressant de mener une étude comparative sur les jardins d'insertion dont les dynamiques sont très différentes des jardins étudiés.

Les résultats de cette étude se concentrent principalement sur Rennes et le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, limitant ainsi la portée géographique des conclusions. D'autres régions urbaines peuvent présenter des caractéristiques et des défis différents en matière de jardins collectifs, qui ne sauraient être représentés dans la présente étude.

D'autre part, malgré les efforts pour contacter et interroger différents acteurs impliqués dans les jardins collectifs, il subsiste un manque d'entretiens avec certains d'entre eux. Cela a limité la compréhension globale de la diversité des perspectives et des expériences dans le domaine des jardins collectifs urbains.

Malgré ces limites, ce stage m'a offert plusieurs apports professionnels et personnels. La réalisation de cette étude m'a permis de développer une plus grande autonomie en termes de prise de contact avec les acteurs, de planification d'entretiens et de visites sur le terrain. Cette expérience renforce mes compétences en recherche notamment, avec le renforcement de mes compétences dans la mise en place d'un protocole et de son application. Elle a mis en évidence l'importance de la rigueur dans le processus de recherche, depuis la collecte des données jusqu'à l'analyse.

L'interaction avec une diversité d'acteurs de l'agriculture urbaine m'a permis d'acquérir une compréhension approfondie des différentes visions, des motivations et des défis auxquels sont confrontés les acteurs des jardins collectifs urbains. Elle m'a permis de faire des rencontres riches et de me créer des contacts précieux dans ce domaine.

En conclusion, cette étude sur les jardins collectifs urbains présente des limites inhérentes à sa portée restreinte, mais elle a également enrichi mon expérience professionnelle et personnelle en fournissant une compréhension approfondie des enjeux complexes de ce domaine en constante évolution. Pour des recherches futures, il serait bon d'explorer davantage la diversité des jardins collectifs urbains à l'échelle nationale et de s'efforcer d'engager un éventail plus large d'acteurs pour obtenir une image plus complète.

## Conclusion

*In fine*, le présent mémoire a visé à caractériser la diversité des formes et configurations des jardins collectifs urbains avec un focus sur Paris et sur Rennes. L'objectif était de comprendre les dynamiques à l'œuvre dans le processus de diversification des jardins collectifs et de leur évolution. Ce qui ressort de cette étude est notamment que la diversité des jardins collectifs urbains varie sensiblement en fonction des territoires et du réseau d'acteurs dans lequel ils sont inscrits. À Rennes, les jardins familiaux ont une histoire riche et un soutien fort depuis leur création, s'insérant dans un réseau dynamique d'acteurs locaux et régionaux comme Vert le jardin. Cette place unique et leur ancienneté leur a permis de se positionner en acteurs des jardins collectifs de premier plan aux côtés de l'association Vert le Jardin. Bien que ces deux acteurs gèrent deux types de jardins collectifs différents (familiaux *versus* partagés), ils travaillent en collaboration, notamment sur la question des formations montrant ainsi les enjeux communs qui relient les jardins collectifs rennais. De l'autre côté, à Paris dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, c'est le tissu dense de jardins partagés et leur importante mise en réseau qui signent la particularité de ce territoire et la diversité des jardins collectifs qui s'y trouve. L'évolution des formes des jardins collectifs urbains est surtout marquée par la montée en compétences des jardiniers sur les pratiques de jardinage écologique et la présence accrue de professionnels pour répondre aux besoins en formation des jardiniers.

Les acteurs et les pratiques au sein des jardins ont donc bien une influence sur la diversité des formes prises par les jardins collectifs urbains. Pour certains jardins, la pratique du jardinage écologique détermine la forme que prend le jardin. Pour d'autres, l'évolution des pratiques de jardinage comme le jardinage collectif dans les jardins familiaux rennais, amorce une nouvelle forme de gouvernance. Si les jardins partagés sont un type de jardins collectifs plus enclin à la diversification par sa gouvernance horizontale et la construction commune de l'aménagement du jardin, les jardins familiaux connaissent aussi des transformations liées à l'évolution du public des jardiniers.

La professionnalisation de l'agriculture urbaine en cours notamment depuis le lancement du projet Quartiers Fertiles en 2020, se fait ressentir au sein des jardins collectifs. Le recours croissant à des professionnels pour dispenser des formations pour les jardiniers ou autres prestations de services marque l'intégration grandissante des jardins collectifs dans un réseau de professionnels de l'agriculture urbaine. Les jardins collectifs urbains sont donc encore amenés à évoluer de même que les enjeux auxquels ils seront confrontés, la question de l'eau apparaissant déjà comme un enjeu futur majeur.

En explorant en détail l'influence des acteurs et des pratiques sur les jardins collectifs urbains, cette étude offre un éclairage sur la manière dont ces espaces verts urbains évoluent pour répondre aux besoins changeants des citoyens. Elle met en avant l'importance de reconnaître la diversité des formes des jardins collectifs et l'impact de cette diversification sur la vitalité

des espaces urbains. En comprenant mieux comment les jardins collectifs évoluent en réponse aux besoins locaux, les acteurs municipaux peuvent élaborer des politiques plus efficaces pour soutenir ces espaces et promouvoir leur utilisation. De plus, elle souligne l'importance d'investir dans la formation des jardiniers urbains, en particulier dans des pratiques respectueuses de l'environnement. Cela peut contribuer à accroître la durabilité des jardins collectifs et à renforcer leur rôle en tant que lieux d'apprentissage et de sensibilisation.

Il est essentiel de noter certaines limites de cette recherche. Tout d'abord, bien que nous ayons examiné en détail les jardins familiaux et les jardins partagés, d'autres formes de jardins collectifs urbains existent, notamment les jardins d'insertion, qui méritent une exploration plus approfondie. De plus, notre étude se concentre sur deux régions spécifiques (Île-de-France et Bretagne), et les résultats ne sont pas forcément généralisables à d'autres contextes géographiques.

Pour des recherches futures, il serait pertinent d'explorer davantage la manière dont les jardins collectifs urbains peuvent contribuer à la résilience des villes face aux défis environnementaux et sociaux actuels. En particulier, des études comparatives entre différentes régions et pays pourraient aider à mieux comprendre les facteurs qui influencent la diversité des formes de jardins collectifs.

L'agriculture urbaine, incarnée par les jardins collectifs, demeure une facette cruciale de la ville contemporaine, répondant à la fois aux besoins alimentaires, environnementaux et sociaux. Continuer à explorer ces espaces verts dynamiques et leurs évolutions permettrait de mieux façonner les villes du futur.



## Bibliographie

Aubry C., et al. (2022), « La diversité des formes d'agriculture urbaine et de leurs modèles économiques », *Les agricultures urbaines en France. Comprendre les dynamiques, accompagner les acteurs*, éd. Quae.

Asaad L., (2016). "La nature en ville et le cas spécifique des jardins urbains : approche géographique et historique de la ville de Lyon et son agglomération"

Bally F., (2020). "Les jardins collectifs urbains aujourd'hui : continuité ou renouveau de pratiques historiques ?"

Blondiaux, L. (2017). *Le nouvel esprit de la démocratie-actualité de la démocratie participative*. Média Diffusion.

Baudelet-Stelmacher L., « Les 20 printemps des jardins partagés français. Bilan et perspectives », In Situ [En ligne], 37 | 2018, mis en ligne le 19 décembre 2018, consulté le 13 mars 2023.  
URL : <http://journals.openedition.org/insitu/19725> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.19725>

Bognon S. et Cormier L., Agriculture urbaine et urbanisme: la terre et le faire, ce que cultiver la ville produit dans les espaces urbains. *revue Urbanités*, 2018.

Bonneau M. et al., 1981. Les jardins familiaux dans l'aménagement : le cas de la communauté urbaine de Lille. Communauté urbaine de Lille, Lille, 221p.

Cabedoce B., 1996. Une aventure humaine : les jardins ouvriers. In : Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996 : La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, Cabedoce B. et Pierson Ph., Cheaphised, Grane l'Ecole des filles, 31-87p.

Consalès J-N., et al. "Des documents de planification et d'urbanisme aux politiques publiques dédiées: la prise en compte des jardins collectifs dans sept agglomérations françaises." *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement* Hors-série 31 (2018).

Consalès J-N., (2018). "Des jardins ouvriers au jardinage de rue : pour une géohistoire des jardins collectifs à Marseille"

Darly S. et al., "Agriculture urbaine et quartiers populaires. Livre blanc. Issu de la rencontre «Agriculture urbaine et quartiers populaires» organisée le 19 novembre 2019 à la Maison de la Recherche de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis." (2022).

De Biasi L. et al., « La renaissance des jardins collectifs franciliens », 2018

Demilly K-E., Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne?. *EchoGéo*, 2014, no 27.

Den Hartigh C., (2013). *Jardins collectifs urbains parcours des innovations potagères et sociales* (Chemins durables). Dijon (France): Educagri éditions.

Dubost F., et al. (2015). "Jardins collectifs : de l'abbé Lemire aux jardins d'insertion. Typologies - Expériences - Enjeux de conservation"

Duchemin E. et Wegmuller F., « Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires », *VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 10, n° 2, 2010.

Ernwein M. et Salomon-Cavin J., « Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois », *Géocarrefour*, 89/1-2 | 2014, 31-40.

Fleury A., Donadieu P., 1997. De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine . *Courrier de l'environnement de l'inra*, 31 : 45-61.

Moustier P. et Fall S. A., Les dynamiques de l'agriculture urbaine: caractérisation et évaluation. Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone. Enjeux, concepts et méthodes. Ottawa: Montpellier and IDRC, 2004, p. 23-43.

Nahmias P. et Le Caro Y., Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales », *Environnement urbain/Urban Environment*, 6, 116.

Quenardel A., Des petits jardins dans un «grand jardin». Inventaire, étude et compréhension d'un phénomène jardinier furtif à Saulx-les-Chartreux (91). *Revue d'ethnoécologie*, 2015, no 8.

Rougier N., Les jardins collectifs, entre outils pour la fabrique de la ville et problématique foncière, le cas de l'Île-de-France. Sciences de l'environnement. 2020.

Tozzi P. et D'Andrea N., « Écoquartiers français et jardins collectifs : actualité et perspectives. » *VertigO*, volume 14, numéro 2, septembre 2014.

## Table des figures

FIGURE 1. CHRONOLOGIE DE L'ÉVOLUTION DES JARDINS COLLECTIFS URBAINS .....	7
FIGURE 2. SCHEMA DE L'ÉVOLUTION DES FORMES ET DES FONCTIONS DES JARDINS COLLECTIFS URBAINS DEPUIS LE XIXE SIECLE .....	10
FIGURE 3. CARTE DES JARDINS FAMILIAUX DE RENNES PRIS EN TENAILLE D'UNE URBANISATION CROISSANTE.....	21
FIGURE 4. PHOTO DES BACS DE CULTURE DU JARDIN A, ANCIENNE PARTIE RESERVEE AU JARDIN PARTAGE .....	25
FIGURE 5. PHOTO DE LA PARTIE PEDAGOGIQUE DU JARDIN A .....	26
FIGURE 6. PHOTO DE LA DEUXIEME PERGOLA DU JARDIN A, INSTALLEE CETTE ANNEE .....	26
FIGURE 7. FICHE DESCRIPTIVE DES CARACTERISTIQUES DU JARDIN A.....	28
FIGURE 8. FICHE DESCRIPTIVE DES CARACTERISTIQUES DU JARDIN J.....	29
FIGURE 9. PHOTO DU JARDIN J, VUE SUR LES PARCELLES INDIVIDUELLES DU JARDIN.....	30
FIGURE 10. PHOTO DU JARDIN J MONTRANT LA CLOTURE QUI SECURISE LES PARCELLES INDIVIDUELLES .....	31
FIGURE 11. PHOTO DU PREMIER AMENAGEMENT DU JARDIN B EN 2021.....	35
FIGURE 12. PHOTO DU DERNIER AMENAGEMENT DU JARDIN B EN 2023 .....	36
FIGURE 13. PHOTO DU RECUPERATEUR A EAU DU JARDIN E AINSI QUE PLUSIEURS BIDONS UTILISES LORSQUE LE RECUPERATEUR NE SUFFIT PLUS.....	39
FIGURE 14. SCHEMA DES ACTEURS DU 19E ARRONDISSEMENT DE PARIS.....	42

## Annexes

### Annexe 1 : Guide d'entretien pour les acteurs d'un projet

#### Guide d'entretien pour les acteurs d'un projet

Nom et fonction :

Date de prise de fonction :

Structure :

#### **La gouvernance du projet**

*mettre en évidence les jeux d'acteurs et leur influence sur la forme du jardin*

1/ Comment a été pensé le projet à l'origine :

- par qui (porteur) ?
- pour quel public ?
  - o comment ont été mobilisés les participants ?
- avec quels objectifs ?
- en réponse à quels enjeux ?
- avec quels moyens (techniques, humains et financiers) ?
- sur quel(s) espace(s) ?
- Pourquoi ce choix ?
- Sur quelle durée ? (inscription dans le temps)
- Comment est née l'initiative ?
- Dans quelle(s) politique(s) s'inscrit-il ?
- Quelles questions / débat a-t-il soulevé ?

#### **Données générales sur le jardin**

*comprendre le type de forme prise par le jardin*

2/ Caractéristiques du projet :

- mode de gestion des parcelles (gestion collective, familiale, individuelle...)
- quels types de pratiques culturelles (biologique, agroécologie etc),
- quelles fonctions remplit le jardin (nourricière, éducative, sociale, environnementale, paysagère...)
- Quelle est l'importance de la fonction nourricière du jardin ?
- Avez-vous constaté une évolution des fonctions pendant/après le Covid ?
- quels participants (leur statut) (habitants-jardiniers, habitants salariés, salariés, jardiniers, animateurs)
- combien de participants, réguliers ou non ?
- fréquence des venues au jardin ?
- accès au public ?
- zone de recueil des biodéchets ? (venues au jardin par d'autres personnes que les jardiniers ?)

- Animations présentes ? ou autogestion ?
  - volonté d'autonomie du jardin ?
- Quel(s) type(s) de projet(s) sont menés et par qui ?
- La mise en place du jardin a-t-elle donné lieu à d'autres initiatives de projets en lien avec le jardin comme une cuisine collective, conserverie... ?

### 3/ Mode de gouvernance :

- Qui est propriétaire du jardin actuellement ?
- Qui accompagne le projet ?
- Qui est en charge de sa gestion / animation ?
- Qui finance ?
- Avez-vous une charte ? Règlement ? Par qui ?
- Quels liens avec les autres jardins ? / la municipalité ? : financiers, moyens matériels, moyens personnels (animateurs), projets en commun ? (animation pédagogique en partenariat avec une école par ex)
- Quelles relations avez-vous avec les réseaux de jardins à l'échelle de votre commune, régionale, nationale ?
  - Si adhésion à un réseau* - Les conditions d'adhésion et/ou principes directeurs du réseau vous ont-ils contraint financièrement, du point de vue foncier ou/et sur le type de jardin à mettre en place ?
    - Au contraire,
- Avez-vous rencontré des concurrences avec d'autres jardins sur l'accès et/ou l'utilisation de ressources (foncières, économiques, naturelles) ?

### L'évolution du projet

*mettre en évidence l'évolution des formes prises par le jardin et le rôle des acteurs dans cette évolution*

- Le projet en l'état actuel est-il conforme au projet pensé originellement ?
- Les participants ont-ils changé ?
- Le terrain a-t-il évolué ? (taille des parcelles, disposition des parcelles, aménagement du jardin...)
- Les pratiques ont-elles changé ? (ateliers d'animation, pédagogiques, pratiques culturelles)
- Les types d'acteurs en charge de la gestion du projet ont-ils changé ?
- Le jardin est-il en lien avec de nouveaux types d'acteurs ? (associations de quartier, centres sociaux, institutionnels...)

## Annexe 2 : Guide d'entretien pour les acteurs municipaux

### Guide d'entretiens pour les acteurs municipaux

#### *Présentation de la recherche*

- + *politique de confidentialité, autorisation à enregistrer, stockage des données sur plateforme sécurisée APT, accès aux données = comité pilotage du stage (composition) et partager à travers un webinaire*

Nom et fonction :

Date de prise de poste :

Rôle par rapport aux jardins :

Structure :

#### **Données générales :**

- Quels sont les types de missions que vous portez ?
- Comment les mettez-vous en place ?
- Quelles sont vos fonctions spécifiques au sein de votre structure par rapport aux jardins ?
- Quels sont vos programmes de soutien aux jardins ? Comment sont-ils mis en place ?
- Quelle articulation avec l'échelle nationale/régionale ?
- Quelles sont les caractéristiques communes des projets que vous menez/accompagnez ? (parcelles individuelles / collectives, mode de gestion du jardin, fonctions du jardin, objectifs du jardin, public du jardin ?)
- Quel mode de gestion des parcelles (gestion collective, familiale, individuelle...)?
- Quels types de pratiques culturelles (biologique, agroécologie etc) ?
- Quelles fonctions sont priorisées pour les jardins que vous impulsez ? (nourricière, éducative, sociale, environnementale, paysagère...)
- Avez-vous constaté une évolution des fonctions et de leur priorisation depuis/pendant le Covid ?
- Varient-elles en fonction du type de jardins ?
- Quelle est l'importance de la fonction nourricière du jardin ?
- Y a-t-il des profils types de participants en fonction du type de jardin (partagé, familiaux, pied d'immeubles etc) ?
- Quel(s) type(s) de projet(s) sont menés ?

#### **La gouvernance du projet**

*mettre en évidence les jeux d'acteurs et leur influence sur la forme du jardin*

##### 1/ Genèse du projet

- Comment a émergé le programme de soutien aux jardins collectifs ? Des différences en fonction des types de jardins ?
- Qui a été à l'initiative du programme de soutien ? [par qui (porteur) ?]
- Avez-vous un acteur intermédiaire pour la gestion du jardin ? Quelle forme d'organisation proposez-vous aux habitants ?
- pour quel public ?

- Comment se passe la création du jardin ? Qui se charge de la mobilisation des habitants ?
- avec quels objectifs ?
- en réponse à quels enjeux ?
- avec quels moyens ?
- sur quel espace ?
- Pourquoi ce choix ?
- Sur quelle durée ? (inscription dans le temps)
- Dans quelle(s) politique(s) s'inscrit-il ?
- Comment fonctionne l'adhésion au jardin ?
- Avez-vous une charte ? Un règlement d'usage ? À quelle échelle ?

## 2/ Mode de gouvernance :

- Qui décide de la mise en place des jardins ? À quel échelon ?
- D'où proviennent vos financements ? De quel montant disposez-vous ?
- Comment est organisée la mise en place des projets ?
- Qui vous accompagne dans la mise en place des projets ?
- Comment accédez-vous aux ressources (mise à disposition par contrat par ex) ? (Qui est propriétaire des ressources, quelle forme de régulation - payant, gratuit...)
- Avec quels autres acteurs des jardins échangez-vous habituellement ? À quel sujet ?
- Quels liens entretiennent entre eux les jardins que vous portez ? : mutualisation d'achat, de moyens matériels, de moyens personnels (animateurs en commun), projets en commun (animation pédagogique en partenariat avec une école par ex)
- Avez-vous affaire à des concurrences sur l'accès ou l'utilisation de ressources (foncières, économiques, naturelles...) entre les jardins que vous soutenez ?
- Quelle(s) complémentarité(s) peut-il exister entre les jardins que vous soutenez ?

## Evolution

- Constatez-vous une évolution des types d'acteurs (collectivité, amateur-jardinier, animateur de réseau, de jardin, bailleur...) avec lesquels vous travaillez au cours des dernières années : qui sollicite votre intervention ? Depuis quand ?
  - Ont-ils changé i.e de nouveaux acteurs de la détention du foncier, du financement, du portage de projet, de l'adhésion au jardin qui sont entrés ? Si oui, depuis quand ?
  - Les associations traditionnelles à l'initiative des projets de jardin ont-elles changé de visions, d'objectifs... ?
  - Votre vision des jardins et de leurs objectifs a-t-elle changé ? Si oui, depuis quand et pourquoi ? Quels impacts cela a-t-il eu sur les missions que vous vous donnez ?
- Le public des jardiniers est-il constant en nombre ? en profil ?
- Intervenez-vous sur de nouveaux types d'espaces pour la mise en place de jardins ?
- Si oui, quelles nouvelles caractéristiques de ces espaces ? et des acteurs qui fréquentent ces espaces ? quelle adaptation du modèle par rapport à ces acteurs ?

## Annexe 3 : Guide d'entretiens pour les acteurs nationaux et régionaux

### Guide d'entretiens pour les acteurs nationaux et régionaux

#### *Présentation de la recherche*

- + *politique de confidentialité, autorisation à enregistrer, stockage des données sur plateforme sécurisée APT, accès aux données = comité pilotage du stage (composition) et partager à travers un webinaire*

*Date et lieu de l'entretien :*

*Durée :*

*Profil :*

*Nom et fonction :*

*Date de prise de fonction :*

*Structure :*

#### **Gouvernance**

- Quand et comment est née l'association ? Quel est son fonctionnement ?
- Pour répondre à quels objectifs ? A quels enjeux ?
- Quelles sont les missions de l'association ?
- D'où proviennent vos financements ? De quel montant disposez-vous ?
- Dans le cadre de quelles politiques publiques / dispositifs ?
- Quelles sont vos fonctions au sein de l'association ?
- Qui décide de la mise en place des jardins ? À quel échelon ?
- Qui accompagnez-vous dans la mise en place de projets ?
- Quelle articulation entre échelle nationale/régionale et locale entre les projets ?
- Avec quels autres acteurs des jardins échangez-vous habituellement ? Et sur quels sujets ?
- Quels liens entretiennent les jardins du réseau entre eux ?
- Qui est à l'origine des jardins adhérents à votre association ?
- Qui les finance ?
- Dans quels enjeux s'inscrivent les jardins ?
- Comment accédez-vous aux ressources (mise à disposition avec contrat par ex) ? (Qui est propriétaire des ressources, quelle forme de régulation -gratuité/payant...)
- Y a-t-il des concurrences entre les jardins du réseau sur l'accès et l'utilisation de ressources (foncières, financières, naturelles...) ? Avec des jardins extérieurs au réseau ?
- Quelle(s) complémentarité(s) peut-il exister entre les jardins du réseau ?

#### **Typologie des jardins**

Les types de jardins portés par le réseau :

- Quels sont les types de jardins collectifs soutenus par le réseau ?



- Comment sont organisés les jardins du réseau ? Quels liens entretiennent-ils ?
- Quels sont les critères pour qu'un jardin fasse partie du réseau associatif de l'association de jardins ?
- Comment fonctionne l'adhésion au réseau ?
  - Avez-vous une ou plusieurs chartes ? À différentes échelles ?
  - Avez-vous un règlement d'usage ? À quelles échelles ?
- Quelles fonctions sont priorisées pour les jardins que vous impulsez ? (nourricière, éducative, sociale, environnementale, paysagère...)
- Avez-vous constaté une évolution des fonctions et de leur priorisation depuis/pendant le Covid ?
- Varient-elles en fonction du type de jardins ?
- Quelle est l'importance de la fonction nourricière du jardin ?
- Y a-t-il des profils types de participants en fonction du type de jardin (partagé, familial, pied d'immeubles etc) ?
- Quelles sont les dynamiques collectives qui s'instaurent au sein de ces jardins ?
- Quel(s) type(s) de projet(s) sont menés ?

## Evolution

- Constatez-vous une évolution des types d'acteurs (collectivité, amateur-jardinier, animateur de réseau, de jardin, bailleur...) avec lesquels vous travaillez au cours des dernières années : qui sollicite votre intervention ? Depuis quand ?
  - Ont-ils changé i.e de nouveaux acteurs de la détention du foncier, du financement, du portage de projet, de l'adhésion au jardin qui sont entrés ? Si oui, depuis quand ?
  - Les acteurs traditionnels à l'initiative des projets de jardins ont-ils changé de visions, d'objectifs... ? Les associations gestionnaires des jardins ?
  - Votre vision des jardins et de leurs objectifs a-t-elle changé ? Si oui, depuis quand et pourquoi ? Quels impacts cela a-t-il eu sur les missions que vous vous donnez ?
- Le public des jardiniers est-il constant en nombre ? en profil ? en genre ?
- Intervenez-vous sur de nouveaux types d'espaces pour la mise en place de jardins ?
- Si oui, quelles nouvelles caractéristiques de ces espaces ? et des acteurs qui fréquentent ces espaces ? quelle adaptation du modèle par rapport à ces acteurs ?

## Annexe 4 : Fiches descriptives des projets rencontrés

### Fiche Jardin A

**Date de création :** 2011

**Organisation de l'espace :** parcelles collectives, parcelle pédagogique

**Équipements :** caisse en bois à outils, composteurs, pergola, arrivée d'eau

**Type d'espace d'implantation :** friche de la ville

**Taille de la parcelle :** 5000m<sup>2</sup>

**Pratique culturelle :** sans pesticide, techniques agroécologiques, paillage

**Fonction première :** sociale

**Nombre d'adhérents :** 10aine + 70 adhérents

**Accès au public :** ouverture aux horaires des parcs et jardins de la ville

**Gestionnaire :** Régie de quartier du 19e

**Propriétaire du foncier :** Ville de Paris

**Porteur :** Ville de Paris et Paris Habitat

**Financeurs :** Ville de Paris, Paris Habitat, région Île-de-France, DASES

**Acteurs avec lesquels ils travaillent :** centre social et culturel du 19e, la Cloche, Les P'tits Bonheurs, CATTI, DASES

**Adhésion à des réseaux :** Jardizneuf, le Mouvement des Régies, AFAUP

**Charte :** charte main verte + règlement intérieur

**Évolution du terrain :** division en trois parties du terrain avec des fonctions précises (une partie dédiée à la parcelle pédagogique, une autre aux parcelles du jardin partagé et une autre pour les personnes en insertion), la division s'est estompée avec les années, tous les bénévoles jardinent un peu partout

**Difficultés rencontrées :** pollution du sol donc jardinage en bacs obligatoire mais pose problème de l'usage de l'herbe coupée par exemple et parfois des contaminations avec certaines cultures.  
Vols de légumes

### Fiche Jardin B

**Date de création :** 2021

**Organisation de l'espace :** Parcelles collectives, en forme de mandala avec un espace verger et une serre pour la réalisation de semis essentiellement. Présence d'une zone de compostage.

**Équipements :** serre, 4 récupérateurs d'eau (dont 3 en cours d'installation), pergola, cabane à outils, tables, chaises, tableau, panneaux solaires, détecteur de mouvement, arrivée d'eau

**Type d'espace d'implantation :** friche de la ville

**Taille de la parcelle :** 551 m<sup>2</sup> dont 400m<sup>2</sup> cultivé

**Pratique culturelle :** permaculture

**Fonction première :** sociale, partage de connaissance

**Nombre d'adhérents :** Vingtaine

**Accès au public :** clôturé, ouvert dès qu'un jardinier est présent

**Gestionnaire :** Association

**Propriétaire du foncier :** Ville de Paris

**Porteur :** Ville de Paris

**Financeurs :** Ville de Paris, région Île-de-France, Jardin 21

**Acteurs avec lesquels ils travaillent :** Jardin 21, Pépins production, la friche René, Parc de la Villette, les Alchimistes

**Adhésion à des réseaux :** aucune

**Charte :** oui (main verte) + règlement intérieur

**Évolution du terrain :** avant l'organisation en mandala, organisation en rangées et culture uniquement de la parcelle au centre du jardin. Après formation et acquis de connaissances sur le jardinage, décision de faire une forme de mandala et de la culture en lasagne.

**Difficultés rencontrées :** accès à l'eau (un récupérateur pas suffisant, installation de 3 autres mais pas encore opérationnels)

### Fiche Jardin C

**Date de création :** 2013

**Organisation de l'espace :** parcelles collectives

**Équipements :** pergola, table, chaise, cabane à outils, arrivée d'eau, compost, terre-plein central pour passage de personnes en fauteuil

**Type d'espace d'implantation :** ancien parking, terrain de la ville

**Taille de la parcelle :** 150m<sup>2</sup>

**Pratique culturelle :** sans pesticide

**Fonction première :** sociale, partage de connaissance, apprendre le jardinage

**Nombre d'adhérents :** 25

**Accès au public :** ouvert lorsqu'un jardinier est présent

**Gestionnaire :** Association

**Propriétaire du foncier :** Ville de Paris

**Porteur :** Ville de Paris

**Financeurs :** Ville de Paris

**Acteurs avec lesquels ils travaillent :** école Montessori, Jardizneuf, ferme du Rail

**Adhésion à des réseaux :** Jardizneuf

**Charte :** oui

**Évolution du terrain :** /

**Difficultés rencontrées :** création de l'association a mis 2 ans, que 30cm de profondeur de terre, présence de cyanure. Pas de culture de légumes possible sur une partie du jardin en raison de la pollution du sol à cet endroit.

### Fiche Jardin D

**Date de création :** 2008

**Organisation de l'espace :** parcelles collectives

**Équipements :** récupérateur d'eau, cabane à outils, compost

**Type d'espace d'implantation :** pied d'une église

**Taille de la parcelle :** 400m<sup>2</sup>

**Pratique culturelle :** agroécologique

**Fonction première :** pratique du jardinage, entretien du jardin

**Nombre d'adhérents :** Quinzaine

**Accès au public :** ouvert tout le temps

**Gestionnaire :** Association

**Propriétaire du foncier :** Église

**Porteur :** Association

**Financeurs :** adhérents et mairie

**Acteurs avec lesquels ils travaillent :** Ferme de Breuil, les jardins de Jardizneuf

**Adhésion à des réseaux :** Jardizneuf, Graine de jardins

**Charte :** main verte

**Évolution du terrain :** construction de bacs

**Difficultés rencontrées :** accès à l'eau, refus de la communauté de construire des bacs sur la terrasse

## Fiche Jardin E

**Date de création :** 2008

**Organisation de l'espace :** parcelles individuelles et une parcelle pédagogique

**Équipements :** compost, caisse à outils, local

**Type d'espace d'implantation :** pied d'immeuble

**Taille de la parcelle :** 50 parcelles de 30m2 + 1 parcelle de 30m2

**Pratique culturelle :** sans pesticide

**Fonction première :** sociale, nourricière, éducative

**Nombre d'adhérents :** 50

**Accès au public :** aux habitants adhérents de l'immeuble

**Gestionnaire :** Association des jardins du Zéphyr

**Propriétaire du foncier :** 1001 Vies habitat

**Porteur :** 1001 Vie Habitat, ville d'Aulnay, association les femmes Relais

**Financeurs :** 1001 Vie Habitat

**Acteurs avec lesquels ils travaillent :** mairie d'Aulnay

**Adhésion à des réseaux :** non

**Charte :** oui + règlement intérieur

**Évolution du terrain :** /

**Difficultés rencontrées :** entretien des parcelles repose majoritairement sur un jardinier bénévole, qui entretient le jardin.

## Fiche Jardin F

**Date de création :** 2022

**Type de jardin :** partagé

**Organisation de l'espace :** parcelles collectives

**Équipements :** récupérateur d'eau, compost, chaises, bidons à eau, bacs

**Type d'espace d'implantation :** terrain du bailleur

**Taille de la parcelle :** 20m2

**Pratique culturelle :** agroécologique

**Fonction première :** éducative, sociale

**Nombre d'adhérents :** 10 aine

**Accès au public :** dès qu'un jardinier est présent

**Gestionnaire :** Association

**Propriétaire du foncier :** Bailleur OPHM

**Porteur :** Association créée par une habitante du quartier

**Financeurs :** OPHM, antenne de vie de quartier, politique de la ville

**Acteurs avec lesquels ils travaillent :** Cultures en Herbes, le Sens de l'humus,

**Adhésion à des réseaux :** aucune. Membre du comité des associations de Montreuil

**Charte :** oui

**Évolution du terrain :**

**Difficultés rencontrées :** opposition avec une habitante sur le premier terrain choisi en bas de l'immeuble, le bailleur a alors proposé un nouveau terrain en face de l'immeuble. La clôture du jardin n'est pas assez sécurisée, des vols ont fréquemment lieu. L'association a demandé à avoir une arrivée d'eau avec l'installation d'un robinet car manque d'eau.

## Fiche Jardin G

**Date de création :** 2011

**Type de jardin :** partagé, pied d'immeuble

**Organisation de l'espace :** 3 parcelles collectives

**Équipements :** compost, arrivée d'eau, pergola, compteur d'eau, local

**Type d'espace d'implantation :** pied d'immeuble

**Taille de la parcelle :** 500m2

**Pratique culturelle :** jardinage écologique

**Fonction première :** propreté, protection de l'environnement

**Nombre d'adhérents :** 10aine

**Accès au public :** fermé

**Gestionnaire :** régie de quartier

**Propriétaire du foncier :** bailleur OPHM

**Porteur :** régie de quartier

**Financeurs :** OPHM

**Acteurs avec lesquels ils travaillent :** vétérinaire de Montreuil, théâtre de Montreuil, Sens de l'humus

**Adhésion à des réseaux :** non

**Charte :** oui + règlement intérieur

**Évolution du terrain :** réaménagement esthétique du jardin, parce qu'impression de « cimetière » de la part des habitants

**Difficultés rencontrées :** Mobilisation des participants, opposition au projet de la part des habitants réticents.

## Fiche Jardin H

**Date de création :** 1980

**Type de jardin :** familiaux

**Organisation de l'espace :** parcelles individuelles et des parcelles en cogestion

**Équipements :** au départ composteurs mais trop compliqué à gérer, cabanon pour chaque jardinier

**Type d'espace d'implantation :** parcs publics, espaces verts de la ville, friche de la ville

**Taille de la parcelle :** variable de 50 à 200m2

**Pratique culturelle :** jardinage écologique

**Fonction première :** nourricière, éducative

**Nombre d'adhérents :** 1070

**Accès au public :** en fonction du type de jardin familial (s'il est situé dans un parc public, accès possible)

**Gestionnaire :** Association

**Propriétaire du foncier :** Ville de Rennes

**Porteur :** Association

**Financeurs :** autofinancement

**Acteurs avec lesquels ils travaillent :** Rennes métropole, Vert le Jardin

**Adhésion à des réseaux :** Vert le jardin, Maison de la consommation de l'environnement

**Charte :** oui + règlement intérieur

**Évolution du terrain :** réduction de la taille des parcelles, deux types de jardins : ancien modèle qui correspond à des jardins individualisé avec des parcelles individuelles délimitées par des haies et nouveau modèle qui correspond à des jardins ouverts où chaque jardinier a sa parcelle mais pas délimitées entre elles.

**Difficultés rencontrées :** problèmes d'incivilités, de « police » au sein des jardins. Manque d'accompagnement de la ville sur cet aspect.

## Fiche Jardin I

**Date de création :** 2022

**Type de jardin :** partagé

**Organisation de l'espace :** intégré au sein d'un espace organisé en trois parties : espace de jeux géré par la ville, un espace qui dépend d'une autre association avec la Maison de la poésie

**Équipements :** composteurs, coffre à outils

**Type d'espace d'implantation :** terrain de la ville, espace vert de la ville à proximité de nouveaux bâtiments construits en 2017

**Taille de la parcelle :**

**Pratique culturelle :** jardinage écologique

**Fonction première :** créer du lien entre les habitants

**Nombre d'adhérents :** 13

**Accès au public :** ouvert

**Gestionnaire :** Association

**Propriétaire du foncier :** Ville de Rennes

**Porteur :** Ville de Rennes

**Financeurs :** Mairie de quartier, ville de Rennes, adhésions

**Acteurs avec lesquels ils travaillent :** Vert le Jardin, ville de Rennes

**Adhésion à des réseaux :** Vert le Jardin

**Charte :** oui

**Évolution du terrain :** forme de mandala au départ avec un olivier au centre, ¼ du jardin réalisé sur ce modèle, sinon des bandes en lasagnes avec l'arrivée des nouveaux arrivants

**Difficultés rencontrées :** passage de chiens, dégradation par des enfants

## Fiche Jardin J

**Date de création :** 2019

**Type de jardin :** partagé

**Organisation de l'espace :** 50 parcelles individuelles de 15m2 et une parcelle collective de 100m2

**Équipements :** composteurs, cabanon, cuve enterrée

**Type d'espace d'implantation :** coulée verte, au sein d'un nouveau projet de lotissement créé en 2019

**Taille de la parcelle :** 1800m2

**Pratique culturelle :** jardinage écologique

**Fonction première :** lien social

**Nombre d'adhérents :** 25

**Accès au public :** ouvert quand jardiniers sont présents

**Gestionnaire :** Association

**Propriétaire du foncier :** la ville de Bourgbarré

**Porteur :** La ville de Bourgbarré

**Financeurs :** Ville et adhésions

**Acteurs avec lesquels ils travaillent :** associations locales (de plantes, d'aromatiques...), Vert le Jardin

**Adhésion à des réseaux :** non

**Charte :** oui + règlement intérieur

**Évolution du terrain :** /

**Difficultés rencontrées :** Difficultés à la mise en place du projet dans la mobilisation des participants.  
Glanages donc fermeture du jardin avec une clôture autour de la partie individuelle qui était avant ouverte.



# LA CHARTE MAIN VERTE

## Les principes

### Démarche participative

La Ville de Paris souhaite encourager le développement de jardins collectifs s'appuyant sur une démarche de concertation et de forte implication des habitants.

La Ville soutient les jardins collectifs dans toute leur diversité, qu'il s'agisse de jardins collectifs d'habitants, de jardins pédagogiques, d'insertion, de jardins familiaux ou à but thérapeutique, dans la mesure où le jardin est le fruit d'une création collective et concertée.

La participation des habitants à la vie du jardin (plantations, fêtes, repas de quartier, expositions, projections, etc.) et à la gestion du site fait partie intégrante du projet.

### Création de lien social

Un jardin partagé est un lieu de vie ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures.

Un jardin partagé contribue à valoriser les ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraite, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximité).

### Respect de l'environnement

Un jardin partagé est un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Il participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et au développement d'une présence végétale dans la ville, qui s'inscrit dans la démarche de développement durable initiée par la municipalité.

### Des droits et des devoirs

Les jardins labellisés Main verte font partis du réseau des jardins partagés animé par la Ville de Paris. Les associations bénéficient ainsi d'échanges et de documentation, et reçoivent des informations et des conseils :

- un **accompagnement méthodologique**, qui les aide à élaborer et mettre en oeuvre leur projet.
- une **convention d'occupation et d'usage** pour les jardins qui sont situés sur le domaine foncier de la Ville de Paris.
- une **expertise technique et des conseils** sur les pratiques respectueuses de l'environnement et des éco-aménagements adaptés à Paris.
- une **animation spécifique** : cours de jardinage, trocs, lettres d'informations, conférences.

**Le jardin peut être associé aux manifestations organisées par la Ville comme la Fête des Jardins.**

## Les engagements

### Ouverture au public

- Assurée lorsque l'un des membres de l'association est présent sur le site.
- Programmée régulièrement des demi-journées par semaine, dont une de préférence le week-end.
- En permanence si le jardin partagé est situé dans un espace vert public.

### Convivialité

- Organiser au moins un événement public par saison de jardinage.

### Communication

- Afficher de manière visible le nom de l'association et ses coordonnées, les modalités d'accès au jardin, les activités proposées et les dates de réunion.
- Apposer le logo Main verte sur le jardin.

### Fonctionnement

- Élaborer collectivement et afficher les règles de fonctionnement du jardin.

### Gestion du site

- Maintenir le jardin en bon état, en veillant à la sécurité du public.
- Privilégier une gestion écologique du site (développer le compostage de proximité et la récupération des eaux de pluie, planter des essences adaptées au sol et au climat, sans recourir aux pesticides et engrais chimiques).
- Veiller à la conformité des usages avec la destination pour laquelle le jardin a été attribué (pas de stationnement de véhicules, pas d'habitation).
- Mener des activités sans causer de gêne au voisinage.

### Assurance

- Contracter une assurance responsabilité civile.

### Bilan

- Présenter un compte-rendu annuel d'activité.



**Université Bordeaux Montaigne – UFR STC - Année 2022-2023**  
**Charte de stage Master 1 ADRET**

**Le mémoire est composé de plusieurs documents :**

- Le mémoire de stage proprement dit sous forme numérique (envoyé par courrier électronique aux deux membres du jury au plus tard 10 jours avant la date de soutenance ;
- Un document de 2 pages maximum, synthétisant les remarques et appréciations du/de la maître.sse de stage, relatives au déroulement du stage et au travail du stagiaire (annexé au mémoire) ;
- La présente charte signée par l'étudiant, son tuteur et son enseignant-référent (annexée au mémoire).

Afin d'éviter tout risque de retard de réception, une version numérique du mémoire (format pdf) est envoyée par mail via un serveur (et non en pièce-jointe) aux membres du jury **au plus tard 10 jours** avant la date de soutenance. Le mémoire comporte entre 40 et 50 pages maximum (hors annexes) pour un nombre total de signes (espaces compris) ne devant pas excéder 150 000 caractères, hors annexes.

**Attentes sur les contenus en relation avec le stage :**

Il s'agit d'une part pour le stagiaire de faire la démonstration de sa capacité à mettre en œuvre, en situation professionnelle, les apports conceptuels, méthodologiques et techniques dispensés durant l'année de formation. D'autre part, il s'agit de présenter dans le mémoire les principales réalisations effectuées dans le cadre du stage.

Parmi les attendus les plus importants devant figurer dans le mémoire, on relèvera :

- La compréhension des fonctionnements des territoires et des enjeux qui s'y déroulent, en lien avec la commande ;
- La capacité à problématiser et traduire la commande en protocole d'analyse ;
- L'analyse du jeu des acteurs, de leurs discours et de leurs représentations dans le contexte de la commande ;
- Une justification des méthodes retenues et une analyse critique des données utilisées ;
- La capacité de se positionner sur un plan éthique et professionnel, en situation ;
- L'utilisation d'outils (cartographie, analyses statistiques, enquêtes...). En particulier, un travail cartographique est obligatoire (et il ne peut se réduire à de simples cartes de localisation). Une attention aux photographies et à leur emploi est essentielle.

**Le mémoire, problématisé et correctement structuré, devra notamment comporter (liste non exhaustive et non hiérarchique) :**

- Une description de la ou des missions demandées ;
- Une présentation de la structure d'accueil contextualisée par rapport à la commande et au rôle du stagiaire ;
- Un état de l'art thématique et méthodologique du domaine abordé (15 références universitaires au minimum ; elles concernent la thématique du stage et l'espace dans lequel il se déroule) ;
- Une problématisation des enjeux relatifs à la mission ;
- Le détail et la justification de la méthodologie mise en œuvre afin de remplir la/les missions ;
- Une description et une analyse du réseau des acteurs concernés par le projet/territoire ;
- Un chronogramme ou un planning des activités réalisées durant le stage ;
- Une description des missions et des productions réalisées personnellement ;
- Les principaux résultats, actions, réalisations, présentés de manière détaillée et en contexte (y compris les actions qui n'ont pas pu être menées à bien en raison du contexte) ;
- Des préconisations ;
- Une partie réflexive mettant en évidence les apports et les limites du stage (regard critique sur la mission effectuée, les résultats, apports sur le plan professionnel et personnel, perspectives, ...)

Dans certains cas sensibles, il sera possible de dissocier cette partie du reste du mémoire et d'en faire un document à part, fourni uniquement aux membres du jury en vue de la soutenance (à discuter avec le.tuteur.trice pédagogique de votre stage et/ou le responsable de formation).

- Des annexes nécessaires à la compréhension des résultats ;
- Des figures, cartes, schémas, photographies, tableaux, ... qui seront tous sourcés et référencés (avec appelé dans le texte) ;
- Une bibliographie normée, complète et détaillée des sources mobilisées :
  - Les références bibliographiques feront l'objet d'un appel dans le texte (Dupont, 2016 ; Durand et Dupond, 2014 ; si plus de 2 auteurs : Dupont et al., 2017 ). Elles seront regroupées par ordre alphabétique en fin de manuscrit. Elles seront présentées en minuscules selon les normes suivantes :
  - Livre : Nom, Initiale du prénom, Année. *Titre de l'ouvrage*. Lieu, Editeur, nombre de pages (xx p.) tous les auteurs sont cités.
  - Chapitre d'un ouvrage collectif : Nom, Initiale du prénom, Année. « Titre du chapitre ». in Initiale du prénom Nom. *Titre de l'ouvrage*, Lieu, Editeur, nombre de pages (p. x-x).
  - Article : Nom, Initiale du prénom, Année. « Titre de l'article ». *Nom de la revue*, volume, numéro, nombre de pages (p. x-x).
  - Document électronique : la source doit être clairement identifiée (auteur, date, titre du document) et le lien indiqué de façon précise [En ligne]. Il doit permettre de retrouver très exactement la source citée et non pointer vers une page d'accueil générique ou la racine d'un site web.

#### Consignes relatives au tuteur pédagogique :

Il est demandé au.à la stagiaire, dès la prise de connaissance de la possibilité d'un stage, de prendre contact et d'obtenir l'accord d'un.e tuteur.trice pédagogique qui aura pour mission de suivre le travail du stagiaire durant toute la période de stage, sur les aspects universitaires du travail, à savoir principalement (mais ce n'est pas exclusif) : la méthode de travail mise en œuvre, la rédaction du mémoire de fin de stage. Le.tuteur.trice pédagogique est choisi.e parmi les intervenant.e.s de la formation ADRET.

**Date de soutenance : (en attente de confirmation) début juillet 2023.**

**Date limite d'envoi des mémoires : 10 jours avant la date de soutenance**

- La soutenance aura lieu en présentiel (à distance selon les conditions sanitaires du moment et/ou cas particuliers, à l'appréciation du jury).
- Durée de la soutenance : **45 minutes** (15 min. de présentation, 30 min. de questions/réponses avec le jury)
- Un support de présentation est attendu, synthétisant le mémoire sans en reprendre platement le contenu mais en insistant sur les aspects fondamentaux du stage : commande et problématique qui en découle, enjeux, retour réflexif sur les résultats obtenus, éléments de compréhension annexes non développés dans le mémoire, etc.
- Le.tuteur.trice de stage peut assister à la soutenance. Son avis est sollicité en soutenance mais il.elle ne prend pas part à l'évaluation.

#### **Le.la stagiaire**

Date 30/03/2023  
Nom DE RUIVARE  
Signature

#### **Le.la tuteur.trice pédagogique**

Date 04-04-23  
Nom BANZO M.  
Signature

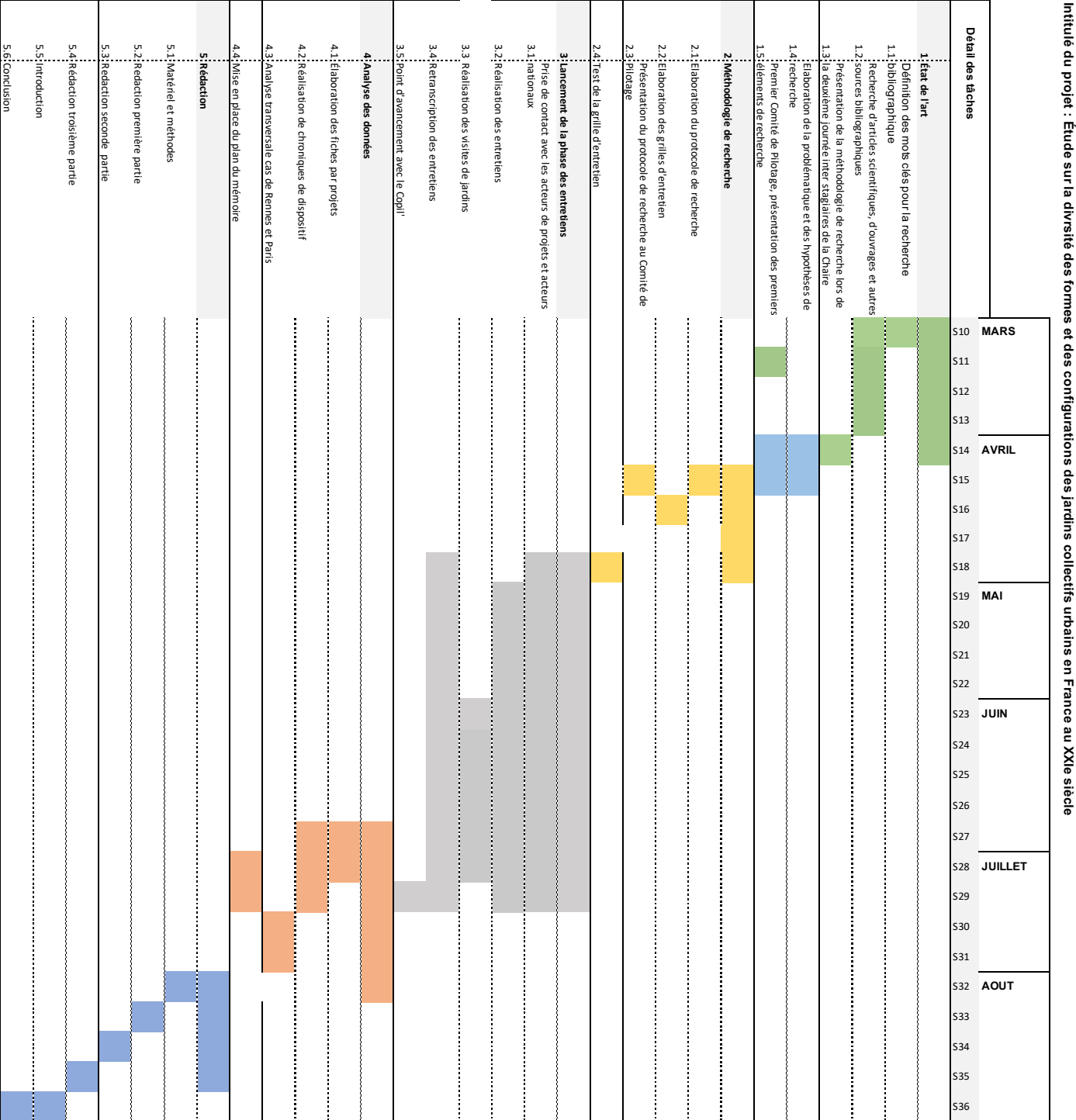
#### **Le.la maître.sse de stage**

Date 6-4-2023  
Nom Giacchè G.  
Signature

#### **Le responsable de formation**

Date Le 4 avril 2023  
Nom R. Schirmer  
Signature

Annexe 7 : Chronogramme des activités réalisées durant mon stage





## Annexe 8 : Évaluation du tuteur de stage

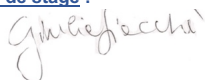
### APPRÉCIATION DU STAGE PAR LE TUTEUR DE STAGE

<b>Identité du stagiaire:</b> DE POURTALÈS Théa
<b>Diplôme:</b> Master Alimentation Durable et REsilience Territoriale Mention : Gestion des territoires et développement local  Type de stage : Stage de M1 (6 mois)
<b>NOM/prénom du tuteur de stage :</b> Giulia Giacche  <b>E-mail de l'enseignant référent</b> <a href="mailto:giulia.giacche@agroparistech.fr">giulia.giacche@agroparistech.fr</a>
<b>DATES du STAGE :</b> du 08 / 03 / 2023 au 01 / 09 / 2023

<p><b>1 – Objectifs/thème du stage :</b></p> <p>Objectifs :</p> <p>L'objectif du stage est de caractériser la diversité des formes de jardins collectifs à l'échelle nationale avec un focus sur l'IDF et d'établir une typologie au regard des caractéristiques fonctionnelles et organisationnelles des associations et collectifs qui gèrent ces jardins ainsi que de l'agencement et de l'aménagement des espaces de jardin. Il s'agira de comprendre entre autres :</p> <p>Quelles sont les caractéristiques des espaces cultivés ? Comment s'inscrivent-ils sur les territoires et à l'initiative de quels acteurs ? Qui sont les structures chargées de la gestion/animation de ces jardins ? ...</p>
<p><b>2 - Nature et descriptif des <u>missions effectivement confiées</u> au stagiaire, et des principales <b>activités conduites</b> :</b></p> <p>Analyse de la littérature sur l'évolution des jardins collectifs. Entretiens auprès des acteurs en charge des jardins Essai d'une nouvelle typologie des jardins collectifs Présentation du travail auprès du comité de suivi du stage (partenaires associatifs et académiques)</p>
<p><b>3 – Évaluation du travail réalisé</b></p> <p>L'évolution globale du stage est positive car Thea DE POURTALÈS s'est adaptée à son environnement de travail et a porté à terme ses missions.</p> <p>Pendant le stage a pu articuler des compétences variées dans la collecte et analyse des données (élaboration des grilles d'entretien, prise de notes et des photos, réalisation de l'enquête et analyse). Il a également fait preuve de compétences dans la synthèse et représentation des résultats (frise, schéma) ainsi que d'une certaine autonomie dans la plupart des travaux.</p>

L'organisation du travail (dans la planification des entretiens, de points d'avancement...) n'était pas le point fort de Thea qui a cependant fait preuve d'amélioration tout au long de son stage à la fois dans l'organisation des entretiens que des réunions du comité de pilotage.

Date 31 août 2023 Cachet et signature du tuteur de stage :

Handwritten signature in cursive script, appearing to read "Giulio Facchi".

# Table des matières

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 – LE RENOUVEAU DES FORMES DE JARDINS COLLECTIFS ENTRE DIVERSIFICATION ET HYBRIDATION ..5</b>	
1. HISTORIQUE DES JARDINS COLLECTIFS URBAINS DEPUIS LE XIXE SIECLE, CONTINUITE ET RENOUVEAU .....	5
1.1. <i>Les jardins familiaux : héritiers des jardins ouvriers .....</i>	5
1.2. <i>La naissance des jardins partagés, forme inédite.....</i>	6
2. LES JARDINS COLLECTIFS URBAINS AUJOURD’HUI : DES FORMES EN CONSTANTE EVOLUTION .....	8
2.1. <i>Jardins collectifs et agriculture(s) urbaine(s).....</i>	8
2.2. <i>Nouvelles formes et mouvance des formes .....</i>	9
3. L’ENTREE DE NOUVEAUX ACTEURS PORTEURS D’ENJEUX NOUVEAUX .....	11
3.1. <i>Les acteurs institutionnels de plus en plus impliqués.....</i>	11
3.2. <i>Un outil pour penser la ville durable.....</i>	12
<b>PARTIE 2 : MATERIEL ET METHODES .....</b>	<b>15</b>
1. MISE EN CONTEXTE DU STAGE : LA CHAIRE AGRICULTURES URBAINES, CHAIRE PARTENARIALE AGROPARISTECH .....	15
2. METHODOLOGIE .....	16
<b>PARTIE 3 : RESULTATS .....</b>	<b>19</b>
1. LES JARDINS FAMILIAUX, DES FORMES ANCIENNES CONFRONTEES A L’ADAPTATION A UN PUBLIC AUX NOUVELLES ATTENTES ET A DE NOUVELLES PRATIQUES.....	21
1.1. <i>L’évolution des parcelles et la naissance du jardinage collectif : une nouvelle gouvernance .....</i>	21
1.2. <i>La transformation des dynamiques collectives : de jardiniers actifs à clients en attente de services</i> <i>23</i>	23
2. LES JARDINS PARTAGES, TERREAU DE DIVERSIFICATION ET D’HYBRIDATION DES FORMES .....	25
2.1. <i>Jardins partagés : un terrain propice à la diversification.....</i>	25
2.2. <i>L’évolution des formes en parallèle aux compétences des jardiniers : gouvernance horizontale et apprentissage collectif .....</i>	35
3. LA MONTEE EN COMPETENCES DES JARDINIERS, UN NOUVEL ENJEU POUR LES JARDINS COLLECTIFS URBAINS .....	38
3.1. <i>La formation des jardiniers : répondre aux besoins techniques du jardinage écologique .....</i>	38
3.2. <i>Le recours croissant aux professionnels : associations spécialisées, collectivités et nouveaux acteurs</i> <i>40</i>	40
3.3. <i>Coopération inter jardins : le cas du 19<sup>e</sup> arrondissement à Paris .....</i>	41
<b>PARTIE 4 : DISCUSSION.....</b>	<b>44</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>46</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>48</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>51</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>66</b>